

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - - - - Une Foi

NOTE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Numéro : 02

mai 2003

Le Ministre de l'Economie et des Finances présente ses compliments aux partenaires au développement.

A travers la présente publication trimestrielle, il a l'honneur de faire, à leur intention, le point d'exécution du programme économique et financier, à moyen terme, appuyé par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ainsi que par des financements provenant d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Le Programme en cours, couvre la période du 1^{er} août 2000 à mi avril 2003. Il porte sur un montant total de 51,32 millions de Droits de Tirages Spéciaux (DTS), représentant 55% de la quote-part du Mali au capital du Fonds Monétaire International (FMI).

Le Gouvernement de la République du Mali apprécie, hautement, l'appui de la Communauté Internationale aux différents programmes conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

Le Ministre de l'Economie et des Finances se félicite des relations harmonieuses que le Mali entretient avec l'ensemble de la communauté internationale et remercie celle-ci de la confiance qu'elle a toujours témoigné à l'égard de son pays.

Il remercie l'ensemble des partenaires et particulièrement ceux réunis au sein du « Club de Paris » pour l'annulation, au 1^{er} trimestre 2003, d'environ 135 milliards de F CFA de la dette publique du Mali, dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés.

Le second numéro de la présente publication fait le point de la mise en œuvre du programme 2000-2003 au 31 décembre 2002 et au 31 mars 2003.

Le contexte actuel est marqué par quelques évènements importants :

- Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a conclu, le 28 février 2003, avec les Autorités maliennes, la cinquième revue appuyé par la FRPC ;
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été adopté par la même session du Conseil d'Administration ;
- Les conditions d'atteinte du point d'achèvement et l'allègement supplémentaire de la dette accordée dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée ont été, également, approuvées ;
- La crise socio-politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire le 19 septembre 2002 a affecté négativement l'activité économique, les finances publiques et donc la mise en œuvre du Programme. De grands efforts ont été déployés par les Autorités maliennes pour en évaluer les conséquences, identifier et rechercher des solutions pertinentes afin d'inverser les tendances défavorables.

En rapport avec ce contexte, outre les thèmes désormais traditionnels, ce numéro traite de points relatifs aux évènements sus-visés.

Ainsi, il est articulé autour des points suivants :

- la cinquième revue du programme 2000-2003 ;
- l'exécution du Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) au 31 décembre 2002 ;
- le point de réalisation des critères et des repères financiers du Programme au 31 décembre 2002 ;
- la dette extérieure du Mali en 2002 ;
- la mobilisation des aides extérieures au 31 décembre 2002;
- l'utilisation des ressources obtenues dans le cadre de l'Initiative PPTE à fin décembre 2002 ;
- l'exécution du Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) au 31 mars 2003 ;
- la mobilisation des aides extérieures au 31 mars 2003 ;
- les prévisions du TOFE au 31 décembre 2003 ;
- l'impact de la crise ivoirienne sur l'économie malienne.

1. La revue à mi-parcours du programme 2000-2003

Le Conseil d'Administration du FMI a conclu le 28 février 2003, la cinquième revue du programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) avec le Mali, et a examiné et approuvé le document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le Conseil a estimé que le Mali avait rempli toutes les conditions d'atteinte du point d'achèvement. Il a marqué son accord pour la demande d'un allègement supplémentaire de la dette sous l'initiative PPTE renforcée.

Dans l'ensemble, les administrateurs ont salué les bonnes performances économiques et financières du Mali ainsi que le respect de l'ensemble des critères de performance prévus dans le cadre du programme avec le FMI. Les administrateurs ont vivement félicité les Autorités maliennes pour la poursuite et la consolidation des progrès réalisés en matière d'ajustement économique et structurel.

Dans le domaine de la politique budgétaire, les administrateurs ont accueilli favorablement la prudence observée par le Mali et ont encouragé les Autorités à la poursuite de cette politique prudente, surtout au cas où la crise en Côte d'Ivoire se prolongerait. Ils ont apprécié l'objectif de réduction du déficit budgétaire, en 2003, par une hausse des recettes fiscales tout en augmentant les dépenses en faveur des secteurs sociaux et en limitant les dépenses non prioritaires.

Dans le domaine de la politique monétaire, les administrateurs sont d'avis que la politique monétaire de la BCEAO a servi l'économie malienne. Le Conseil a invité les Autorités à poursuivre la restructuration du secteur bancaire avec l'aide de la Commission Bancaire de l'UMOA.

S'agissant de la dette, les administrateurs ont estimé que le Mali a rempli toutes les conditions d'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE Renforcée. Les résultats économiques et financiers, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures structurelles justifient cette conclusion. **Aussi, le Conseil a-t-il donné son accord pour la demande d'un allègement supplémentaire de la dette sous l'Initiative PPTE renforcée.**

Cependant, en raison de la vulnérabilité de l'économie malienne aux chocs exogènes, notamment la faible pluviométrie et l'évolution défavorable des cours internationaux des produits de base, le Conseil a indiqué que des incertitudes pèsent, à court terme, sur les perspectives économiques du Mali et la soutenabilité budgétaire, et, à moyen et long termes, sur la soutenabilité de la dette extérieure.

En conséquence, il a souligné à court terme, la nécessité d'une assistance supplémentaire et, à moyen et long termes, la diversification de l'économie, la promotion du secteur privé, l'élargissement de la base d'exportation ainsi que la mise en œuvre de réformes financières afin d'accroître le degré de monétisation de l'économie.

Dans le domaine des réformes structurelles, le Conseil a salué les progrès du Mali, notamment en matière de privatisation, de gestion de la dépense publique, des réformes de la fonction publique, de la promotion de la bonne gouvernance, de l'amélioration de la compétitivité extérieure de l'économie et des réformes en cours dans le secteur du coton.

En ce qui concerne le secteur du coton, les administrateurs ont accueilli favorablement l'approche prudente adoptée dans le processus de libéralisation. Ainsi, la conduite d'une analyse d'impact au plan social et de la pauvreté, a été saluée.

En outre, les administrateurs ont encouragé les Autorités à accélérer le processus de libéralisation de l'économie et de privatisation afin d'améliorer la compétitivité extérieure de l'économie. Des administrateurs ont encouragé les Autorités à s'engager dans la voie de la transformation de l'économie, notamment, dans le domaine de l'industrie textile pour bénéficier des opportunités qu'offre l'AGOA, la nouvelle initiative américaine.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le Conseil a félicité les Autorités pour l'approche participative adoptée lors de l'élaboration du DSRP. Il a estimé que ce DSRP fourni un cadre crédible de politique de lutte contre la pauvreté. Le Conseil a félicité les progrès accomplis dans le renforcement des secteurs sociaux.

Enfin, les administrateurs ont salué les réformes du Mali dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ils ont invité les Autorités à appliquer les résolutions et les conventions du Conseil de Sécurité de l'ONU.

2. L'exécution du Tableau des Opérations Financières de l'Etat au 31 décembre 2002

a- Les recettes et dons

Les recettes totales hors dons à fin décembre 2002 ont atteint 388,4 milliards de Fcfa contre 379,4 milliards attendus et 320,1 milliards réalisés une année plus tôt ; soit une hausse respective de 2,4% et 21,3%.

Les dons mobilisés à fin décembre 2002 s'élèvent à 85,8 milliards. Ils se composent de :

- dons projets pour 69,2 milliards ;
- dons budgétaires à hauteur de 16,6 milliards.

b- Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets cumulés à fin décembre 2002, s'élèvent à 558,0 milliards de Fcfa contre 597,4 milliards attendus et 532,6 milliards réalisés une année plus tôt. Au regard des prévisions la maîtrise des dépenses se poursuit.

c- Le déficit (base engagement)

Avant moratoire de paiement et dons inclus, l'exécution du TOFE à fin décembre 2002 s'est soldée par un déficit base engagement de 83,9 milliards contre un déficit prévisionnel de 123,0 milliards.

d- La variation des arriérés et le solde base caisse

Les arriérés de paiement extérieurs ont été totalement apurés depuis fin 1994 et les arriérés intérieurs en fin 1999. A partir de ces dates, aucune accumulation n'a été enregistrée.

Le solde base caisse, après moratoire de paiement et dons inclus, en tenant compte des opérations de la période complémentaire, s'est ainsi établi à -85,2 milliards contre -123,0 milliards prévus.

e- Le Financement

Le financement total a été de 85,2 milliards couvrant le déficit base caisse dont 88,5 milliards de financement extérieur net et -3,4 milliards de financement intérieur net.

Le financement extérieur net provient essentiellement :

- des emprunts projets estimés à 71,1 milliards ;
- des emprunts budgétaires de 31,5 milliards ;

- et du financement exceptionnel que constitue l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (27,5 milliards).

Les paiements au titre des amortissements sont ressortis à 41,6 milliards contre 42,8 milliards attendus et 36,4 milliards remboursés une année plus tôt.

Le financement intérieur net provient principalement :

- du solde des opérations avec le FMI au titre de la FRPC : -10,0 milliards ;
- et des recettes de privatisation : 29,4 milliards.

3. Point de réalisation des critères et repères financiers du Programme appuyé par la FRPC au 31 décembre 2002

L'exécution du Programme appuyé par la FRPC est assortie de critères, de repères et d'indicateurs financiers de réalisation.

Au 31 décembre 2002, leur profil se présente comme suit :

a) Critères et repères

- ***Plafond de la variation du financement intérieur net de l'Etat*** : En fin septembre 2002, ce plafond est ressorti à 16,2 milliards contre un repère de 31,8 milliards maximum. En fin décembre, également, il est estimé à -3,4 milliards, inférieurs au critère de -1,6 milliards.

Ces réalisations sont conformes aux exigences du Programme.

- ***Variation cumulée des arriérés de paiements publics*** : La variation cumulée des arriérés de paiements publics a été nulle, tant en septembre 2002, qu'en décembre 2002, respectant ainsi les repère et critère respectifs.
- ***Nouveaux emprunts extérieurs à échéance d'un an ou plus contractés ou garantis par l'Etat et les entreprises publiques à des conditions non concessionnelles*** : Au cours de l'année 2002, ni l'Etat, ni les entreprises

publiques n'ont eu recours à ce type de financement. Les critères et repères se trouvent ainsi respectés.

- **Encours des crédits extérieurs à court terme :** Cet agrégat, conformément aux exigences du repère de septembre 2002 et du critère de décembre 2002, est demeuré nul au cours de l'année.

b) Indicateurs financiers de réalisation

- **Recettes fiscales cumulées :** A fin décembre 2002, les recettes fiscales cumulées sont estimées à 323,5 milliards contre 313,6 milliards souhaités par le Programme. La norme de l'indicateur est ainsi observée.
- **Masse salariale cumulée :** En décembre 2002, pour une programmation de 89,5 milliards, la masse salariale cumulée est ressortie, en exécution, à un niveau presque identique avec 89,6 milliards.
- **Solde budgétaire de base :** A fin décembre 2002, le niveau de l'indicateur, en réalisation, est satisfaisant, dans la mesure où il est ressorti à +1,6 milliards contre -9,2 milliards souhaité par le Programme.

Au total, tous les critères, repères et indicateurs de réalisation du Programme ont été observés.

4. La dette extérieure au 31 décembre 2002

Au 31 décembre 2002 l'encours de la dette extérieure est estimée à 1.723,7 milliards de F CFA, représentant 80,9% du PIB.

Cet encours se repartit comme suit :

- Créditeurs bilatéraux : 494,0 milliards de F CFA ;
- Créditeurs multilatéraux : 1.229,7 milliards de FCFA.

Le service total de la dette extérieure, avant allègement, est estimé, à fin décembre 2002, à 77,904 milliards dont 60,788 milliards en principal et 17,116 milliards en intérêts.

Dans le cadre de l'Initiative PPTE, le Mali a bénéficié de 27,459 milliards de FCFA d'allègement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, principal (20,901) et intérêts (6,558) confondus.

Les échéances du service du, après allègement, ont été entièrement et totalement honorées pour un montant de 50,445 milliards de F CFA.

L'ensemble des arriérés de paiement a été apuré dès fin 1994 et aucune accumulation n'a été enregistrée depuis cette date.

5. La mobilisation des aides extérieures au 31 décembre 2002

Au titre de l'année 2002, les partenaires au développement ont annoncé 43,562 milliards de F CFA pour le financement du programme appuyé par les ressources de la FRPC. Cet appui comporte des dons budgétaires pour un montant total de 29,032 milliards de F CFA et des prêts budgétaires à hauteur de 14,530 milliards de F CFA.

Les partenaires qui se sont manifestés sont :

- Le Canada, la France et le PNUD, pour le coût des élections de 2002 ;
- Les Pays Bas, la Suède, le FED et l'IDA pour la couverture de l'écart de financement du TOFE.

+ Nouvelles

Au 31 décembre 2002, 30,072 milliards ont été encaissés dont 16,597 milliards de F CFA au titre des dons et 13,475 milliards au titre des prêts.

6. L'utilisation des ressources obtenues dans le cadre de l'Initiative PPTE à fin décembre 2002

Dans le cadre de l'Initiative PPTE, il a été reçu 27,5 milliards de F CFA au 31 décembre 2002. Les dépenses programmées s'élèvent à 31,8 milliards sur la base des ressources encaissées en 2002 et de celles non affectées des années antérieures.

En 2002, 30,9 milliards ont effectivement dépensés dans les secteurs sociaux.

7. L'exécution du Tableau des Opérations Financières de l'Etat au 31 mars 2003

a- Les recettes et dons

Les recettes totales hors dons à fin mars 2003 ont atteint 97,9 milliards de Fcfa contre 87,8 milliards attendus et 86,7 milliards réalisés une année plus tôt ; soit une hausse respective de 11,5% et 12,9%. La même tendance est observée au niveau des recettes fiscales (+10,2% et +7,1%).

Les dons mobilisés à fin mars 2003 s'élèvent à 20,3 milliards. Ils se composent de :

- dons projets pour 14,0 milliards ;
- dons budgétaires à hauteur de 6,3 milliards.

b- Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets cumulés à fin mars 2003, s'élèvent à 117,6 milliards de Fcfa contre 139,6 milliards attendus et 120,7 milliards réalisés une année plus tôt. Soit des baisses respectives de 15,8% et 2,6%.

c- Le déficit (base engagement)

Avant moratoire de paiement et dons inclus, l'exécution du TOFE à fin mars 2003 s'est soldée par un excédent (base engagement) de 0,6 milliard contre un déficit prévisionnel de 35,4 milliards et un déficit de 18,1 milliards réalisés en fin mars 2002.

d- La variation des arriérés et le solde base caisse

Aucune accumulation d'arriérés de paiement n'a été enregistrée en fin mars 2003.

Le solde base caisse, après moratoire de paiement et dons inclus, en tenant compte des opérations de la période complémentaire, s'est établi à -11,8 milliards contre -35,4 milliards prévus et -31,8 milliards constatés une année plus tôt.

e- Le Financement

Le financement total a été de 11,8 milliards couvrant le déficit base caisse dont 31,8 milliards de financement extérieur net et -20,1 milliards de financement intérieur net.

Le financement extérieur net provient essentiellement :

- des emprunts projets estimés à 21,2 milliards ;
- des emprunts budgétaires de 13,0 milliards ;
- et du financement exceptionnel que constitue l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (6,7 milliards).

Les paiements au titre des amortissements sont ressortis à 9,0 milliards contre 10,7 milliards attendus et 8,6 milliards remboursés à fin mars 2003.

Le financement intérieur provient principalement :

- du solde des opérations avec le FMI au titre de la FRPC : +4,4 milliards ;
- et des recettes de privatisation : 0,9 milliard.

Au total, le TOFE à fin mars 2003 a été équilibré grâce, principalement, à la maîtrise des dépenses, à la mobilisation de ressources intérieures et extérieures, et à la vente de certains actifs de la mine d'or de KALANA. L'Etat a ainsi conforté sa position auprès du système bancaire. Toutefois, en raison des effets de la crise ivoirienne, un manque à gagner de 9 milliards a été constaté au niveau des droits de porte.

8. La mobilisation des aides extérieures au 31 mars 2003

Au titre du 1^{er} trimestre 2003, les partenaires au développement ont annoncé 19,296 milliards de F CFA pour le financement du programme appuyé par les ressources de la FRPC. Cet appui comporte des dons budgétaires (6,252 milliards de F CFA) et des prêts budgétaires (13,044 milliards de F CFA).

Les partenaires qui se sont manifestés sont les Pays Bas et le FAD

Au 31 mars 2003, la totalité des montants annoncés a été mobilisée.

9. Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat projeté au 31 décembre 2003

a- Les recettes et dons

Les recettes totales hors dons à fin décembre 2003 sont projetées à 428,2 milliards de Fcfa contre 388,4 milliards réalisés à fin décembre 2002 ; soit une progression de 10,2%. La même tendance serait observée au niveau des recettes fiscales qui augmenteraient de 9,0%.

Les dons attendus à fin décembre 2003 s'élèvent à 82,0 milliards contre 85,8 milliards mobilisés à fin décembre 2002. Ils se composeraient de :

- dons projets pour 69,8 milliards ;
- dons budgétaires à hauteur de 12,2 milliards.

b- Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets cumulés à fin décembre 2003, pourraient atteindre 632,3 milliards contre 558,0 milliards réalisés à fin décembre 2002. Comparativement aux réalisations de 2002, la progression serait limitée à 13,3%.

c- Le déficit (base engagement)

Avant moratoire de paiement et dons inclus, l'exécution du TOFE à fin décembre 2003 se solderait par un déficit base engagement de 122,2 milliards contre un 83,9 milliards constatés en 2002.

d- La variation des arriérés et le solde base caisse

Durant l'année 2003, aucune accumulation d'arriérés de paiement (extérieur ou intérieur) n'est envisagée.

Ainsi, le déficit base caisse ressortirait au même niveau que le déficit base engagement.

e- Le Financement

Le financement total se situerait à 86,6 milliards, dont 124,7 milliards de financement extérieur net et -38,1 milliards de financement intérieur net.

Le financement extérieur net proviendrait essentiellement :

- des emprunts projets estimés à 105,8 milliards ;
- des emprunts budgétaires de 33,9 milliards ;
- et d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE à hauteur de 29,2 milliards.

Les paiements au titre des amortissements ressortiraient à 44,2 milliards contre 41,6 milliards remboursés en 2002.

Le financement intérieur proviendrait principalement du système bancaire (+13,4 milliards) et des recettes de privatisation (+2 milliards).

Au titre des opérations avec le FMI, il est attendu 10,4 milliards de tirage et 19,1 milliards de remboursement.

f- L'écart de financement

Au regard des projections de recettes et de dépenses, des prévisions de ressources financières extérieures et internes, un écart résiduel de financement subsiste, à hauteur de 35,6 milliards.

10. L'Impact de la crise ivoirienne sur l'économie malienne

La Côte d'Ivoire est le premier partenaire du Mali dans la sous région, en raison de la facilité d'accès au port d'Abidjan, de l'importance du niveau des importations de biens et services originaires de ce pays et de l'appartenance à la même zone monétaire.

Les facilités qu'offrent certaines dispositions du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment, le Tarif Extérieur Commun et le

désarmement tarifaire intégral aux frontières internes de l'Union ont contribué à renforcer les relations économiques entre les deux pays.

Dans ce contexte, les évènements survenus en Côte d'Ivoire, le 19 septembre 2002, ont eu des conséquences néfastes sur l'économie malienne.

Au premier plan, on peut retenir, à ce jour :

- **des perturbations dans l'approvisionnement du Mali en produits de première nécessité**, notamment les produits pétroliers, le riz, la farine, le lait, le bois, le ciment, la cola. Ce qui a amené les opérateurs économiques à se tourner vers des points d'approvisionnement autres que le port d'Abidjan, entraînant des surcoûts dans l'évacuation des marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation ;
- **une augmentation des prix sur le marché domestique** à cause des surcoûts consécutifs au changement d'itinéraire (805 millions de Fcfa sur les marchandises à l'importation et 4,208 milliards sur les marchandises à l'exportation) ;
- **une baisse des recettes d'exportation** de bétail, de coton et de pomme de terre du Mali sur la Côte d'Ivoire. A titre d'exemple, le manque à gagner sur le bétail exporté (dont 90% sur ce pays) est estimé à environ 3,6 milliards ;
- **une baisse du revenu des transporteurs**, du fait que l'axe Abidjan représente 70% des échanges extérieurs du Mali en terme de fret ;
- **des conséquences sur la sécurité de nos compatriotes** vivant en Côte d'Ivoire ainsi que de leurs biens à cause des scènes de pillage ;
- **un taux de croissance de 8,7% en 2002 et une récession économique de -1,1% en 2003** ;
- **et un manque à gagner sur les recettes budgétaires**.

S'agissant particulièrement des finances publiques, l'impact de la crise en 2002 et 2003 est évalué comme suit :

a) Au titre de l'année 2002

a1) *Au niveau des recettes*

Cet impact se ressent aussi bien sur les droits de porte que sur les autres taxes liées à la consommation.

S'agissant des recettes douanières, les conséquences de la crise ivoirienne sur les recettes douanières s'apprécient à travers, le niveau de réalisation des recettes au 31 décembre 2002 comparativement aux recettes attendues sur l'exercice, en dehors des recettes exceptionnelles perçues en décembre.

Le niveau de réalisation des recettes douanières était de 114,328 milliards de FCFA en fin août 2002, soit une réalisation mensuelle de 14,291 milliards et un taux de progression mensuel de 2,663 %. Ainsi, n'eut été la crise, les niveaux de réalisation des recettes douanières seraient de 179,201 milliards.

Le niveau réalisé avec la crise a été de 170,602 milliards, soit un gap de 8,599 milliards dus à l'effet de la crise.

Ce manque à gagner s'explique par la non-réalisation de l'intégralité des importations, nonobstant le basculement sur d'autres axes routiers.

Par nature de produit, le manque à gagner peut être reparti comme suit :

- 5,998 milliards sur les produits pétroliers ;
- 2,601 milliards sur les autres marchandises.

S'agissant des autres recettes, la crise ivoirienne a entraîné également un manque à gagner au niveau des impôts intérieurs. Ce manque à gagner est dû essentiellement à la baisse des recettes au titre de la TVA sur les ventes de biens, de la TVA sur les travaux immobiliers et de la TVA sur les services.

Le niveau de réalisation des recettes de la Direction Générale des Impôts avait atteint 64,171 milliards en fin juin 2002. Sur cette tendance de réalisation, le niveau estimé en fin décembre 2002 devrait être de 128,342 milliards. La réalisation effective a été de 122,740 milliards, soit un gap de 5,6 milliards, imputable à la crise ivoirienne.

Il peut être retenu que la crise ivoirienne a entraîné un manque à gagner sur les recettes de la Direction Générale des Impôts à hauteur de 5,6 milliards.

Au total, l'impact de la crise ivoirienne, se traduit par un manque à gagner des recettes de l'ordre 14,201 milliards en 2002.

a2) Au niveau des dépenses

La Loi des Finances a été exécutée en dépenses en tenant compte du niveau de réalisation des recettes et des aides budgétaires. Sur la base des moins-values de recettes constatées, tant au niveau des recettes budgétaires que des aides extérieures, le Gouvernement a fait des économies de certaines dépenses, notamment, celles relatives à la prise en charge des plans sociaux.

En outre, en raison de l'adoption au niveau communautaire, d'une solution de consolidation des montants dus au titre des découverts, le Gouvernement s'est conformé à cette décision sous-régionale.

b) Au titre de l'année 2003

Suite à la crise ivoirienne, les objectifs de la politique budgétaire en 2003 ont été réajustés comme suit :

b1) Au niveau des recettes

Le montant global des ressources a été ramené à 652,026 milliards de FCFA contre 677,216 milliards initialement prévus dans le projet de Loi de Finances 2003, soit un écart négatif de 25,19 milliards.

- **S'agissant de la Direction Générale des Douanes**, le montant retenu s'élève à 200 milliards de FCFA contre 204 milliards initialement prévus dans le projet de Loi de Finances 2003. Cela s'explique par des pertes de recettes provoquées par cette même crise.

Les projections de pertes de recettes au titre du 1^{er} semestre 2003, avaient été estimées à 12,883 milliards de FCFA environ. Déjà, au 1^{er} trimestre 2003, on constate un manque à gagner de 9 milliards au niveau de la Direction Générale des Douanes.

Au total, du début de la crise à nos jours et dans l'hypothèse optimiste de normalisation des échanges commerciaux sur l'axe Abidjan en fin juin 2003, les pertes prévisionnelles de recettes douanières seront d'au moins 21,482 milliards de FCFA.

- **En ce qui concerne la Direction Générale des Impôts**, le montant des recettes à recouvrer a été ramené à 153 milliards de FCFA contre 167,720 milliards initialement prévus. Soit un manque à gagner de 14,720 milliards.

Cela s'explique principalement par l'effet de la crise ivoirienne sur les taxes intérieures liées à la consommation, aux échanges, aux transports, à l'immobilier et au transit.

Au total, l'impact de la crise ivoirienne se traduit par un manque à gagner d'au moins 40 milliards sur les recettes budgétaires.

b2) Au niveau des dépenses

Les ajustements portent uniquement sur les charges communes du Budget d'Etat.

Les prévisions initiales, à l'instar des recettes, ont été revues à la baisse.

Ainsi, le montant global des charges qui était de 754,385 milliards au projet de budget 2003 a été ramené à 732,523 milliards, soit une baisse de 21,862 milliards.

Bamako, le 09 mai 2003

ANNEXES

- TOFE au 31 décembre 2002 ;
- TOFE prévisionnel à fin 2003 ;
- Rapport bilan de la crise ivoirienne élaboré par le Comité Technique National de suivi ;
- Note sur la politique des transports au Mali.

J.

Tableau 4. Mali: Tableau des Opérations Consolidées du Gouvernement Central, 2002-03

Sous-catégorie	2002			2003			Solde			Dec.		
	Efec.		Stat.	Avr.		Stat.	Efec.		Stat.	Efec.		Stat.
	Rev.	Proj.	Act.	Proj.	Estim.	Avr.	Proj.	Rev.	Proj.	Avr.	Proj.	Rev.
123/2003	(EFS/03/16)	04/03	12/03	04/03	12/02	04/03	12/02	04/03	EFS/03/16	04/03		
Recettes et dons	474,3	474,2	304,2	115,2	239,4	226,9	366,7	348,1	521,1	510,1		
- Recettes totales	279,4	308,4	87,8	97,9	197,6	192,6	307,4	296,4	439,1	428,2		
- Recettes budgétaires	343,2	354,7	80,0	89,2	130,1	175,1	280,1	269,1	400,1	389,1		
- Recettes fiscales	313,6	323,5	72,7	80,1	163,7	158,7	254,6	243,6	363,7	353,7		
- dont recettes pétrolières	67,3	67,3	16,0	15,6	36,0	32,0	36,0	49,0	80,6	73,0		
- Recettes nettes fiscales	29,1	37,2	7,3	9,1	16,4	16,4	25,5	25,5	36,4	36,4		
- Recettes fid. spéc. et budgets annexes	36,2	33,7	7,8	8,7	17,6	17,6	27,3	27,3	39,0	39,0		
- Dons	94,9	85,6	16,4	20,3	32,8	34,2	53,3	51,7	82,0	82,0		
- Projets	78,0	69,2	14,0	14,0	27,9	27,3	45,4	45,4	69,8	69,8		
- Budgétaires	16,9	16,6	2,4	6,3	4,9	6,3	7,9	6,3	17,2	17,2		
Dépenses totales et prêts nets	597,4	558,0	139,6	119,6	261,6	264,6	437,6	437,8	630,1	631,3		
- Dépenses budgétaires	565,2	529,2	132,6	110,0	265,9	248,6	412,8	413,0	595,0	597,2		
- Dépenses courantes	280,7	283,3	71,1	57,1	142,7	131,5	212,8	211,9	283,9	281,9		
- Personnel (11+21)	69,5	89,6	25,0	24,7	50,0	50,0	75,0	75,0	100,0	100,0		
- Matériel (17)	29,7	32,2	9,4	5,0	15,8	13,0	28,1	28,1	37,5	37,5		
- Biens (24)	5,6	5,6	2,0	1,3	1,9	3,9	4,5	4,5	5,6	5,6		
- Communication, énergie (25)	15,2	17,7	5,3	3,6	10,2	10,2	15,4	15,4	20,5	20,5		
- Déplacements, mission et courants (13, 1e)	20,3	20,0	5,5	3,5	11,1	8,0	16,6	16,6	22,1	22,1		
- Intérêts des	20,8	18,4	5,3	3,9	11,2	10,3	16,8	15,9	23,3	23,3		
- FMS	0,5	0,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4		
- BCEAO (avance stat. et EBM)	0,3	0,3	0,2	0,1	0,4	0,4	0,6	0,6	0,9	0,9		
15.8 DE Autres intérieurs (13)	18,7	15,3	4,5	3,8	9,6	8,5	14,2	13,6	19,7	19,7		
35.1 DE Autres dépenses (13)	13	13	0,4	0,0	0,8	0,8	1,3	1,3	1,9	1,9		
15.8 DE Autres dépenses (13+15.8+35.1)	59,8	51,5	13,1	9,8	15,5	15,5	27,2	27,2	37,0	37,0		
12.8 DE dont non compte sur												
12.8 DE remboursements EBM	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,5	1,0	3,8	
12.8 DE Fonds sociaux	10,0	9,2	2,5	0,4	5,0	5,0	7,5	7,5	10,5	10,0		
12.8 DE Caisses électoral	10,4	11,0	0,3	0,0	0,5	0,5	0,8	0,8	1,0	1,0		
12.8 DE Autres	23,4	22,5	6,8	5,9	13,6	12,0	20,4	20,4	27,2	27,2		
45.7 DE Développement et PASEP, PN, PDV	252,7	215,0	55,8	46,7	111,4	103,2	181,4	174,3	276,6	274,4		
45.1 DE Dépenses en capital	246,6	212,4	51,2	46,1	103,4	95,2	168,1	165,5	255,6	258,6		
35.2 DE Financement extérieur	178,4	140,3	35,4	35,2	30,2	70,2	114,1	114,1	178,6	175,6		
12.8 DE Emprunts (13+15.8)	100,4	71,1	21,2	21,2	42,2	41,2	52,4	50,6	105,8	105,8		
12.8 DE Dette (15.8)	79,0	69,2	14,0	14,0	27,9	27,9	45,4	45,4	69,8	69,8		
12.8 DE Emprunts et dettes (31-35.2)	55,2	72,4	16,6	10,9	32,2	26,0	54,0	51,4	92,0	83,0		
12.8 DE Dont dép. spéc. d'invest/sec de privat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
12.8 DE PASEP et entreprises publiques	-6,1	2,6	4,0	0,6	8,0	8,0	13,0	13,0	10,0	20,0		
12.8 DE Dépenses des opérations budgétaires	36,7	33,7	2,8	0,7	17,5	17,5	27,3	27,3	39,0	39,0		
12.8 DE Retractions (Facil. Electoral)	-4,1	-4,9	-0,8	-1,1	-1,6	-1,6	-2,6	-2,6	-3,9	-3,9		
12.8 DE Dépenses PTE	31,8	30,9	3,8	6,1	11,7	3,9	19,0	22,6	32,5	34,7		
DEFICIT (base ordonnancement)												
- Dons exclus	-217,9	-159,7	-51,8	-19,7	-84,2	-71,9	-130,2	-141,4	-192,9	-204,4		
- Dons exclus	-123,0	-63,9	-35,4	0,0	-31,4	-37,7	-76,9	-89,7	-109,0	-112,2		
- Ajustement base césure	0,0	-1,3	0,0	-12,4	0,0	-7,4	0,0	-4,9	-6,9	-6,0		
- Mandats non payés (Trésor) Période complémentaire	0,0	-1,3	0,0	-12,4	0,0	-12,4	0,0	-12,4	-6,0	-12,4		
- Mandats en voie de règlement (exercice courant)						5,0	7,5			12,4		
DEFICIT (base caisse)	-123,0	-85,2	-35,4	-11,8	-51,4	-43,1	-76,9	-94,6	-105,0	-112,2		
Solde budgétaire de base (hors dons et fin. ext. dep. cap)	-139,5	-29,3	-16,7	15,5	-14,0	-17	-16,0	-27,2	-15,3	-28,5		
Solde budgétaire de base (hors dons et fin. ext. dep. Cap)	-7,7	1,6	-10,8	21,7	-2,3	11,2	2,9	-4,7	17,1	6,2		

VERSION PRÉLIMINAIRE

Tableau 4. Mali: Tableau des Opérations Consolidées du Gouvernement Central, 2002-03

	2002		2003							
	Dec	Jan.	Mar.	Avril	Proj.	Avr.	Proj.	Sept.	Oct.	Nov.
	Rev Proj	Act.	Proj	Vestim.	12/02	04/03	12/02	04/03	GBS/03/16	04/03
SG40008										
	(25.1)	83.2	34.2	11.6	-48.1	-45.1	73.1	54.6	109.0	96.6
FINANCEMENT										
Financement extérieur (net)	118.0	88.5	29.1	51.8	58.3	47.5	87.1	92.7	130.6	124.7
Banques	131.0	102.6	31.9	34.2	70.1	55.4	102.4	102.7	142.3	139.7
Projets	100.4	71.1	21.2	21.2	42.3	42.3	68.8	68.8	105.8	105.8
Prêts budgétaires	31.5	31.5	12.7	13.0	27.8	13.0	33.6	33.9	36.5	33.9
Autres 17	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Appartenance	-42.6	-41.6	-10.7	-9.0	-23.4	-21.8	-34.2	-32.3	-44.2	-44.2
Fonds placement étranger en réémission au FIPC	26.9	27.0	5.8	6.7	11.7	13.9	19.0	22.4	32.5	29.2
5.0	-13.4	5.1	-20.1	-19.2	-2.4	-14.1	1.8	-21.6	-38.1	
Financement intérieur (net)	10.0	-4.8	5.1	-20.1	-10.1	-2.4	-14.1	1.8	-21.6	-38.1
Recaissement intérieur (net) hors CRM	-4.3	-9.5	12.1	4.1	10.8	5.5	12.0	15.7	13.4	13.4
Souscription bancaire	-4.3	-8.8	13.2	4.1	11.2	6.9	15.6	16.5	14.2	14.2
Position nette du Gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.2	-1.2	-2.5	-2.3
Avances statutaire	-12.4	-10.0	4.2	4.4	-0.4	-4.6	-1.0	-0.8	-7.3	-8.4
Térasse nets	-18.4	-16.0	-1.4	-1.2	-10.3	-10.2	-11.7	-11.5	-19.1	-19.1
FMI rechats	6.0	6.0	5.6	5.6	10.7	5.6	10.7	10.7	11.4	10.7
FMI rebats	11.1	3.2	10.2	7.5	13.0	13.0	19.8	20.5	26.2	26.9
Autres postes (net)	Dont bons du trésor émission/rebts									
Concours cons./lorsation	-3.0	-2.0	-0.3	-1.0	-1.0	-1.0	-1.5	-2.0	-2.0	-2.0
Autres financements	0.0	-1.1	-0.1	0.0	-0.4	0.0	-0.6	-0.7	-0.6	-0.6
Avance CMDE	0.0	0.0	0.0	0.0	-9.0	0.0	-9.0	0.0	0.0	0.0
Réduites de prélèvement	-29.5	26.4	0.0	0.0	-16.9	-16.9	-10.2	-24.0	-34.0	-44.5
Autres financement	-20.2	-22.9	-8.0	-16.9	-16.9	-10.2	-14.7	-34.0		
Trafic entre à la CRM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reste à payer TVA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Participation BADC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repalement intérieur	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Grosses de justice	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Regulatisation SOTELMA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Regularisation EDM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dettes intérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des dépôts	5.0	5.6	9.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Causes des dépôts et consignations:										
Collectivités	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accomptes prévisionnels	0.0	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.8
Divers	0.0	0.0	0.0	-16.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emissions nettes de titres du Trésor	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles cotisations nettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.6
Créances de financement										
En pourcentage du PIB (sauf l'Ind. contracté)										
					17.7%					
Receptes totales					16.2%					
Receptes budgétaires					14.7%					
Receptes fiscales					25.2%					
Dépenses sociales et prévisionnelles					12.9%					
Dépenses courantes					11.8%					
Déficit (excl. cotisation vers.)					-3.8%					
-11 compris les dons					-7.7%					
Dette exclusive					-6.9%					
Solde prénaire					-1.3%					
Solde budgétaire de base					6.1%					
Solde budgétaire de base hors PPTE										

VERSION PRÉLIMINAIRE

**COMITE TECHNIQUE NATIONAL DE
SUIVI DE LA CRISE IVOIRIENNE**

**RAPPORT BILAN DE LA
CRISE IVOIRIENNE ET
PERSPECTIVES**

LE 28 FEVRIER 2003

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE PREMIER : BILAN

I- EVOLUTION DE LA CRISE ET CONTRIBUTIONS DU MALI A LA RECHERCHE DE SOLUTION :

- 1.1. Evolution de La Crise
- 1.2. Contributions du Mali à la recherche de solutions de la Crise

II. CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR LE MALI

- 2.1. Au plan sécuritaire
- 2.2. Au plan Humanitaire
- 2.3. Au plan Economique Et Financier

III. MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS

- 3.1. Moyens Consentis Au Plan National
- 3.2. Concertation Avec Les Partenaires Au Developpement
- 3.3. Moyens Consentis Par Les Partenaires Au Developpement

CHAPITRE II : PERSPECTIVES

I- LE SCENARIO « REPRISE DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR L'AXE ABIDJAN – BAMAKO » :

- 1.1. Approvisionnement des populations en produits de première nécessité :
- 1.2. Sécurité des personnes et des biens et situation humanitaire :
- 1.3. Exportation des productions nationales :
- 1.4. Finances publiques :
- 1.5. Prix intérieurs
- 1.6. Secteur transport routier :
- 1.7. Croissance économique :

II- LE SCENARIO « BLOCAGE DE LA SITUATION ACTUELLE (STATU QUO) » :

- 2.1. Approvisionnement des populations en produits de première nécessité :
- 2.2. Sécurité des personnes et des biens et situation humanitaire :
- 2.3. Exportation des productions nationales :
- 2.3.1. A court terme (3 mois) :
- 2.4. Finances publiques :
- 2.5. Les prix interieurs :
- 2.6. Secteur transport routier :
- 2.7. Croissance économique :

III- LE SCENARIO « CATASTROPHE OU SITUATION DE GUERRE » :

- 3.1. Approvisionnement des populations en produits de première nécessité ;
- 3.2. Sécurité des personnes et des biens et situation humanitaire ;
- 3.3. Exportations des productions nationales ;
- 3.4. Finances publiques ;
- 3.5. Prix intérieurs ;
- 3.6. Secteur transport routier ;
- 3.7. Croissance économique ;
- 3.8. Impact sous – régional ;

IV- LA GESTION DES RAPATRIES :

- 4.1. La prise en charge des rapatriés ;
- 4.2. La problématique de la réinsertion ;

CHAPITRE III : ANNEXES

- Situation générale des entrées des personnes déplacées par nationalité à la date du 07 février 2003 ;
- Rapatriement par convois organisés (frontières Sikasso et Kourémalé) à la date du 07 février 2003 ;
- Rapatriement par convois organisés (frontières Sikasso et Kourémalé) à la date du 19 février 2003 ;
- Situation des dépenses effectuées sur la régie spéciale ;
- Autres fonds mobilisés à l'appui de la régie spéciale.

CHAPITRE PREMIER : BILAN

Depuis le 19 septembre 2002, la République de Côte d'Ivoire s'est enfoncée dans une crise dont l'issue semble résider dans l'application des accords signés à Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003 par les responsables de dix (10) partis politiques ivoiriens y compris les trois (3) mouvements rebelles et le Président de la conférence, le français Pierre MAZEAUD.

I. EVOLUTION DE LA CRISE ET CONTRIBUTIONS DU MALI A LA RECHERCHE DE SOLUTION :

1.1. EVOLUTION DE LA CRISE

Commencé le 19 septembre 2002 avec plusieurs mutineries dans le nord et des affrontements à Abidjan, la crise n'a cessé de s'aggraver en Côte d'Ivoire. En effet, ce jour là, un groupe de soldats qui devraient être démobilisés, s'est soulevé.

Ces mutineries ont fait 80 morts et 150 blessés au sein des forces de l'ordre. Le Général Robert GUEÏ, auteur du coup d'Etat de décembre 1999 et accusé par les autorités ivoiriennes d'être à l'origine de cette tentative de coup d'Etat et le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Emile Boga DOUDOU, ont aussi perdu la vie.

Les mutins qui se sont transformés en rebelles avec la création du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), se sont immédiatement emparés de la moitié septentrionale du pays. Le Nord a connu les combats les plus violents ces derniers mois avec des centaines de morts et des dizaines de milliers de personnes contraintes à fuir les zones de combats, et même le pays.

Face à la détérioration de la situation, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a convoqué un sommet des Chefs d'Etat à Accra le 29 septembre pour trouver une solution.

Un « Groupe de Contact » composé de six pays (Ghana, Guinée – Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Togo) avait alors été constitué pour mener une médiation. Le Président togolais Gnassingbe EYADEMA a été désigné « coordonnateur ». Courant octobre, le Groupe de Contact n'ayant pas réussi à obtenir un cessez – le – feu, la « présidence en exercice » sénégalaise reprit l'initiative des dossiers, en envoyant dans le fief rebelle à Bouaké son Ministre des affaires Etrangères, Cheick Tidiane GADIO. La démarche fut jugée unilatérale et critiquée par certains pays, dont le Togo.

Cependant, un cessez – le – feu a été conclu le 17 octobre. Les troupes françaises étaient chargées d'en surveiller l'application en attendant l'arrivée de troupes uest africaines. Le Sommet de la CEDEAO tenue à Accra avait en effet décidé d'envoyer en Côte d'Ivoire une « force de paix » uest africaine (Ecomog).

Parallèlement, des négociations ont continué en fin octobre au Togo entre les délégations gouvernementale et rebelles. Assez rapidement un accord a été trouvé sur les revendications corporatistes. Par contre les négociations n'ont pas avancé sur les questions politiques. Ce qui a fait dire en novembre au Président sénégalais qu'elles avaient échoué, agaçant encore une fois le Togo.

Devant l'enlisement de la négociation ouest africaine à Lomé, le ministre français des Affaires Etrangères , Dominique de VILLEPIN, s'est rendu en visite à Abidjan et à Bouaké le 27 octobre 2002 et a réussi l'exfiltration de Monsieur Alassane Dramane OUATTARA (ADO), leader du Rassemblement Des Républicains (RDR), principal parti d'opposition au pouvoir du Président GBAGBO.

Entre temps des factions rebelles de l'Ouest du pays ont pris part au conflit en novembre, rejoints en cela par des combattants du Liberia voisin, connus pour leur violence et leur dépendance de la drogue. Le 28 octobre 2002, le Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) créés en même temps, ouvrent un autre front à l'Ouest et revendiquent la prise de Man et de Danané.

Le 1^{er} décembre 2002, les premiers d'une série d'affrontements meurtriers ont lieu entre les militaires français et les rebelles de l'Ouest.

Parallèlement d'autres initiatives diplomatiques ont vu le jour, notamment une rencontre à Bamako entre les Présidents ivoirien Laurent GBAGBO et burkinabé Blaise COMPAORE, la réunion de cinq Chefs d'Etat, le 16 décembre au Togo et, deux jours plus tard, un nouveau sommet de la CEDEAO à Dakar, avec seulement 4 Chefs d'Etat sur 15.

Face aux violations répétées du cessez – le – feu par l'armée ivoirienne, le Ministre français des Affaires Etrangères s'est rendu à Abidjan le 03 janvier pour obtenir des explications de la part des autorités ivoiriennes. Il a obtenu du Président ivoirien Laurent GBAGBO et des représentant du MPCI, (la principale organisation rebelle), l'engagement de respecter la trêve conclue, le 17 octobre 2002 et d'assister aux pourparlers de paix à Paris.

Le MPIGO, l'une des deux factions rebelles combattant les forces gouvernementales dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, s'est aussi déclaré disposé à participer à la table ronde de Paris.

Le Gouvernement ivoirien et les factions rebelles de l'Ouest (MPIGO et MJP) ont conclu le 13 janvier à Lomé (Togo) une trêve qui permettra aux négociations devant s'ouvrir le 15 janvier en banlieue parisienne de se dérouler dans un climat apaisé. Cet accord, sans limitation de délai, voit les deux camps s'engager à geler leurs positions et à autoriser la libre circulation des personnes et des biens. Un contingent de la CEDEAO sera chargé de le faire respecter. C'est la première fois que le gouvernement du Président Laurent GBAGBO signe un tel accord. Il s'était contenté jusqu'ici « d'accepter » le cessez – le – feu signé le 17 octobre par le MPCI, avant de s'engager le 3 janvier à cesser le feu « sur tous les fronts ».

Ledit accord a été signé par le sergent Félix DOH, « chef des opérations » du MPIGO et le Commandant Gaspard DELI, responsable du MJP. Le Gouvernement ivoirien était représenté par Laurent Dona FOLOGO, Président du Conseil Economique et Social et la CEDEAO par son Secrétaire Exécutif, , Mohamed Ibn CHAMBAS.

Le 24 janvier 2002, après neuf jours d'âpres négociations, un texte consensuel est signé par les participants et le Président de la Conférence de Linas-Marcoussis. Tout ou presque y figure. De la question de la nationalité, à celle du code électoral, en passant par le foncier rural, le désarmement etc... Un gouvernement de réconciliation doit être mis sur pied avec la participation des forces rebelles rebaptisées forces nouvelles. Il sera dirigé par un homme de consensus l'ex-Premier Ministre de Feu Robert GUEÏ, Monsieur Seydou DIARRA.

1.2. CONTRIBUTIONS DU MALI A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DE LA CRISE

Dans le cadre de la recherche d'une solution politique à la crise ivoirienne et de la gestion de ses multiples conséquences pour le Mali, notre pays a pris plusieurs initiatives, tant au plan national qu'international.

1.2 .1. Au plan national :

1.2.1.1. Les prises de position du Gouvernement malien, de l'Assemblée Nationale et des Forces Politiques :

- Dès les premières heures de la crise ivoirienne, le Gouvernement du Mali a condamné les violences et toute tentative de déstabilisation par la force et a demandé le respect de la légalité constitutionnelle et des principes démocratiques ;
- A la suite des exactions et assassinats perpétrés contre les populations maliennes vivant en Côte d'Ivoire, les Autorités maliennes ont, à la date du 22 octobre 2002, vivement protesté auprès de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Mali à l'attention des Hautes Autorités Ivoiriennes ;
- La quasi totalité de la classe politique malienne à l'exception du SADI a entrepris des marches pacifiques et condamné les exactions commises à l'encontre des étrangers en général et des maliens en particulier et préconisé la recherche de solutions pacifiques.
- Lors d'une interpellation du gouvernement, l'Assemblée Nationale a procédé à un large débat sur la crise ivoirienne et adopté une résolution dans laquelle elle :
 - Condamne avec la plus grande énergie les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, la spoliation des biens dont la communauté malienne a été victime à Abidjan, Daloa, Bouaké et dans d'autres localités ;
 - Exige des autorités ivoiriennes la protection de nos ressortissants contre toute forme d'exactions ;
 - Exhorté le gouvernement de la République du Mali à plus de vigilance pour la protection de nos compatriotes et de leurs biens en Côte d'Ivoire ; et pour la réparation des préjudices subis par les maliens qui en ont été victimes ;
 - Demande au gouvernement malien de poursuivre toutes les initiatives permettant le rapatriement diligent de nos ressortissants qui le désirent

1.2.1.2. La création d'un cadre institutionnel de suivi :

Par décret N°02-480/PM-RM du 03 octobre 2002, il a été créé un cadre de suivi de la situation de crise en république de Côte d'Ivoire.

Ce cadre comprend :

- Le Comité interministériel ;
- Le Comité technique national ;
- Le Comité régional.

1.2.1.3. La création de cellules de crise à l'Ambassade du Mali à Abidjan et au Consulat Général du Mali à Bouaké :

Elles travaillent essentiellement au rapatriement de nos compatriotes qui le désirent et suivent auprès des autorités ivoiriennes la gestion des différents dossiers consécutifs à la crise ivoirienne.

1.2.1.4. Les envoyés spéciaux :

Dans le cadre de la gestion de la crise ivoirienne, le Président de la République du Mali a dépêché plusieurs délégations ministérielles pour porter des messages aux Présidents de différents pays de la sous – région.

Il s'agit :

- du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Dans le même cadre le Président de la République a reçu plusieurs Envoyés Spéciaux dont :

- le Ministre des Affaires Etrangères et des Ivoiriens de l'Extérieur(à deux reprises)
- le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO.

Le Président de la République a également reçu Monsieur GUILLAUME SORO, Secrétaire Général du MPCI.

1.2.2. Au plan international :

1.2.2.1. La Session Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEDEAO (Accra, le 29 septembre 2002) :

Convoquée par le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Abdoulaye WADE, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO, cette Session a examiné la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire ainsi que les implications de celle – ci pour la sous – région.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de la création d'un groupe de Contact de haut niveau composé de Chefs d'Etats suivants : Ghana, Guinée – Bissau, Mali, Niger, Nigeria et Togo pour établir le contact avec les assaillants, les amener à cesser immédiatement les hostilités, ramener le calme dans les localités occupées et négocier un cadre général de règlement de la crise.

1.2.2.2. La réunion du Groupe de Contact de la CEDEAO :

Le Groupe de Contact s'est réuni au niveau ministériel, le 02 octobre 2002, en vue d'exécuter son mandat. Suite à ses contacts aussi bien avec le Gouvernement ivoirien qu'avec les assaillants, le Groupe de Contact a préparé un projet d'accord de cessez – le – feu et d'arrêt des hostilités dont copie a été remise aux deux parties.

Toutefois, le Gouvernement ivoirien a considéré que la solution de cessez – le – feu n'est pas acceptable pour lui parce qu'elle consacrerait la légitimité des assaillants. Il a déclaré qu'il serait prêt à discuter avec les assaillants dès qu'ils auront déposé leurs armes. Il a donc demandé au Groupe de Contact de l'aider dans ce sens.

1.2.2.3. Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Groupe de contact (23 octobre 2002 à Abidjan) :

Ce Sommet avait pour but de relancer le processus de dialogue en amenant les deux camps à entamer des négociations directes. Participants à cette rencontre les Présidents du Togo, du Niger, du Mali, de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président en exercice de l'Union Africaine. Le Ghana était représenté par son Vice – Président alors que les autres pays du groupe de Contact étaient représentés au niveau ministériel.

Il a décidé de nommer le Président togolais Gnassingbe EYADEMA comme coordinateur du Groupe de Contact. Il devrait, en consultation avec les autres membres du Groupe de Contact et le président en exercice de l'Union africaine, Thabo M'Beki, faciliter la gestion des activités quotidiennes de médiation.

Dans le communiqué final, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont lancé un appel pour que les négociations démarrent immédiatement. Tout en soulignant la nécessité de restaurer l'autorité du gouvernement sur toute l'étendue du territoire ivoirien, ils ont appelé le Gouvernement de ce pays à faire preuve d'esprit de pardon et de tolérance et invité les assaillants à la modération dans leurs démarches. Pour les Chefs d'Etat, les négociations et le dialogue devraient porter, entre autres, sur les revendications à caractère professionnel et politique des assaillants. Et ce faisant, toutes les parties concernées devraient consentir à faire des sacrifices.

1.2.2.4. La réunion de la Commission de Défense et de Sécurité :

Dans le cadre des décisions prises par le sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenu le 25 septembre 2002 à Accra, la Commission de Défense et de Sécurité de la CEDEAO s'est réunie le 29 septembre 2002 à Abidjan pour examiner le rapport de la Mission de Reconnaissance qui a été envoyée en Côte d'Ivoire du 22 au 24 octobre 2002, pour préparer l'envoi d'une force de la CEDEAO dans ce pays.

Cette Commission a fait des recommandations relatives à la force de la CEDEAO portant sur :

- son mandat ;
- l'élaboration de ses termes de référence ;
- sa composition ;
- son commandement ;
- son calendrier de déploiement et son soutien (équipement, projection et soutiens divers).

1.2.2.5. La Réunion de concertation des Chefs d'Etat du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali de Bamako (03 décembre 2002) :

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, et dans le cadre des concertations périodiques sur les questions de paix, de sécurité et de stabilité dans la sous – région, les Présidents Blaise COMPAORE du Burkina Faso, Laurent GBAGBO de Côte d'Ivoire et Amadou Toumani TOURE du Mali se sont concertés à Bamako, le 03 décembre 2002.

A cette occasion, les Chefs d'Etat ont procédé à un échange de vues sur les relations entre les trois pays et sur la situation en Côte d'Ivoire et ses implications pour les pays voisins notamment au plan sécuritaire, humanitaire et économique.

Ils ont réitéré leur condamnation de toutes les tentatives de déstabilisation de la Côte d'Ivoire et déploré les nombreuses pertes en vies humaines et la destruction inutile de biens.

Ils ont souligné la nécessité pour toutes les parties concernées de privilégier le dialogue comme moyen de parvenir à une paix durable. A cet égard, ils ont réaffirmé leur engagement à s'abstenir de tout acte d'agression contre l'intégrité territoriale de chacun de leurs pays, d'interdire l'utilisation de leurs territoires respectifs pour des actions de déstabilisation, et sont convenus de coordonner leurs activités en matière de sécurité frontalière.

Ils ont fermement condamné les violences et les exactions perpétrées contre les populations civiles burkinabé, malientes et ivoiriennes.

II. CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR LE MALI

2.1. AU PLAN SECURITAIRE

- Au niveau des lignes de frontière :
 - Une mission permanente de patrouille est opérationnelle depuis le début de la crise (2 à 3 patrouilles par semaine), le long de la ligne de frontière et dans les grands centres, afin de prévenir le banditisme et toute éventuelle infiltration de personnes munies d'armes et de munitions.
 - Des missions d'information et de sensibilisation sont organisées au sein des collectivités locales en vue de rassurer les populations.

- Des centres d'accueil et de transit sont implantés pour la gestion des personnes déplacées à Zégoua, à Kadiana, à Kadiolo ,Misseni, Kolondiéba, Kouremalé, Loulouni, Faragouaran, Manakoro et Sikasso.

- * **Au niveau des grands centres :**

Les dispositions suivantes ont été prises :

- L'organisation de l'accueil pour la prise en charge des personnes déplacées.
- L'intensification des patrouilles.

2.2. AU PLAN HUMANITAIRE

A la date du 7 février 2003, le nombre de rentrées s'élevait à 42 601 personnes toutes nationalités confondues dont 11 855 personnes au titre des convois organisés. A ces 11 855 personnes, il convient d'ajouter les 1 500 élèves précédemment rapatriés.

A la même date, 5549 personnes des convois organisés ont été acheminées dans leurs localités d'origine pour un coût de soixante quatre millions sept cent quatre vingt huit mille cinquante (64 788 050) francs CFA.

Il existe trois camps de réfugiés: Loulouni 195 personnes ; Sikasso 34 ; Faragouaran 190 et 143 ivoiriens résidents à Zégoua.

Parmi ces réfugiés, on dénombre des nigériens, des béninois, des togolais, des guinéens, des nigérians et des ghanéens.

2.3. AU PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

Les principales conséquences de la crise ivoirienne sur l'économie nationale résultent de la fermeture de facto de la frontière terrestre ou, du moins, de la cessation des opérations de transport et transit entre les deux pays.

L'instauration d'une situation insurrectionnelle pourrait présenter des risques élevés pour la vie et les biens des maliens résidant en Côte d'Ivoire.

Ainsi, les principaux domaines de l'économie nationale dans lesquels la crise ivoirienne est susceptible d'avoir des conséquences peuvent être identifiés comme suit :

- l'approvisionnement du pays ;
- les prix sur le marché domestique ;
- les recettes fiscales ;
- les recettes d'exportation ;
- l'activité de transports ;
- l'activité industrielle ;
- l'activité agricole ;

- l'activité commerciale (exécution des contrats) ;
- l'activité bancaire (dénouement des crédits) ;
- l'activité d'assurance ;
- la sécurité des personnes et des biens ;
- l'activité des entreprises de Bâtiments et Travaux Publics ;
- les dépenses budgétaires.

Toutefois, dans le contexte qui prévaut, l'analyse ne portera que sur les questions revêtant un caractère d'urgence.

En effet, si la crise était dénouée à temps, ses conséquences sur les activités industrielle, agricole, commerciale, bancaire et d'assurance, peuvent être considérées comme négligeables.

Au plan de l'activité agricole, le dernier trimestre de l'année ne correspond pas à une période critique dans la stratégie de mise en place des intrants.

Concernant les activités d'assurance, il faut signaler que les risques de guerre n'entrent pas en général dans les catégories de risques pour lesquels les usagers souscrivent des polices. Ainsi, les marchandises en transit ne sont pas couvertes et les compagnies refusent les demandes de souscription compte tenu du fait que la crise ne correspond plus à un risque mais à une certitude.

Aussi, les principales conséquences de la crise ivoirienne sur l'économie nationale peuvent-elles être recentrées sur les points suivants :

- l'approvisionnement en produits de première nécessité ;
- les prix sur le marché domestique ;
- les finances publiques ;
- les recettes d'exportation ;
- le revenu des transporteurs ;
- la sécurité des personnes et des biens ;
- la croissance économique.

Au plan global, la crise ivoirienne pourrait se traduire par un relatif ralentissement de la croissance économique au Mali.

2.3.1. EVALUATION DES CONSEQUENCES DE LA CRISE

2.3.1.1. Conséquences sur l'approvisionnement en produits de première nécessité

a) Les produits

La crise ivoirienne a et aura, à coup sûr, des répercussions sur l'approvisionnement correct du Mali en ce qui concerne certains produits de large consommation tels que les produits pétroliers, le riz, le sucre, la farine, le lait, le bois, le ciment, la cola.

La situation sera plus difficile en ce qui concerne les 2 derniers produits, la Côte d'Ivoire en étant jusqu'ici le fournisseur quasi exclusif.

A la date du 14 février 2003, la situation se présente comme suit :

- Produits pétroliers

DEPOTS DE BAMAKO

	Essence Super	Essence Ordinaire	Pétrole Lampant	Gaz Oil	DDO	Jet A1	Av Gas	Gaz Butan en TN
STOCK DU 13/02/03 EN M3	386	1 385	441	2 161	2 950	781	27	6
SORTIES JOURN. EN M3	34	131	7	197	303	100	1	
NBRE DE JOURS DE CONS.	11	11	63	11	10	8	27	

DEPOTS DE KAYES

	Essence Super	Essence Ordinaire	Pétrole Lampant	Gaz Oil
STOCK DU 13/02/03 EN M3	17	209 58		368
SORTIES JOURN. EN M3	-	20	5	139
NBRE DE JOURS DE CONS.	-	10 12		3

DEPOT DE TOMBOUCTOU

	Essence Super	Essence Ordinaire	Pétrole Lampant	Gaz Oil
STOCK DU 10/02/03 EN M3	-	313 40		912
SORTIES JOURN. EN M3	-	2	1	8
NBRE DE JOURS DE CONS.	-	157 44		114

NB : les stocks dans les dépôts représentent 1/3 du marché, les 2/3 sont approvisionnés en droiture.

- Des mesures ont été prises pour modifier la répartition des produits pétroliers ainsi qu'il suit :

Avant la crise :

- axe Abidjan.....68 %
- axe Lomé.....16 %
- axe Dakar.....14 %
- axe Cotonou.....2 %

Avec le basculement :

- axe Abidjan.....0 %
- axe Lomé.....58 %
- axe Dakar20 %
- axe Cotonou.....22 %

- riz, sucre et farine

A la date du 14 février 2003, les stocks disponibles sur le territoire national sont de 22.720 tonnes pour le riz, soit 19 jours de consommation, 22.937 tonnes pour le sucre, soit 73 jours de consommation et 2.477 tonnes de farine, soit 15 jours de consommation .

PRODUITS	RIZ	SUCRE	FARINE
Stocks au 14-02-03 (t)	22 720	22 937	2 477
Sorties journalières	1 196	315	165
Nombre de jours	19	73	15

Au delà de ces chiffres, la couverture des besoins en produits n'a pas connu de perturbations majeures.

b) Les surcoûts :

Les surcoûts résultant du basculement des opérations d'évacuation des marchandises maliennes tant à l'importation qu'à l'exportation par des corridors différents de l'axe Abidjan peuvent s'analyser comme suit :

- Surcoûts sur les marchandises à l'importation :

- Les surcoûts liés à l'évacuation par le Ghana des marchandises stockées au port d'Abidjan sont estimés à environ 655 millions de FCFA pour le riz, le sucre, la farine et le lait, et 150 millions de FCFA pour les produits pétroliers (23.000 m³), soit 805.000.000 de FCFA au total. Ces produits étant toujours à Abidjan, en attente d'évacuation, les surcoûts sont indiqués pour mémoire.

- Surcoûts sur les marchandises à l'exportation :

Les événements de Côte d'Ivoire vont générer des surcoûts estimés ainsi :

Exportation coton fibre 2001-2002

Transport : 366 millions FCFA

Transit.....	28 millions FCFA
Fonds de garantie.....	62 Millions FCFA

Exportation coton fibre 2002-2003

(Surcoût prévisionnel, au cas où toute la production fibre 2002/2003 prévue sur Abidjan passerait par d'autres ports)

Surcoût prévisionnel pour 140.000 t.....3.751 millions FCFA

Total	4.208 M
-------	---------

2.3.1.2. Conséquences sur les prix sur le marché domestique :

Les conséquences de la crise sur les prix sur le marché domestique dépendent aussi bien de l'état de couverture de la demande nationale que des surcoûts résultant du changement des itinéraires empruntés pour l'acheminement des produits.

S'agissant de la hausse liée à l'insuffisance de l'offre, toutes les initiatives prises par le Gouvernement en vue de la diversification des sources d'approvisionnement du Mali visent à rehausser le niveau du stock à la hauteur du niveau de la consommation nationale.

En réalité, la mise en œuvre rapide et efficace des solutions alternatives a permis d'assurer un approvisionnement correct du pays en produits pétroliers, riz, sucre et farine, contribuant ainsi à limiter les conséquences de la crise sur les prix sur le marché domestique.

S'agissant des effets liés au changement d'itinéraires, les prix sur le marché domestique devraient connaître des variations à la hausse pour les produits de première nécessité, en fonction des surcoûts attachés à l'axe emprunté.

Ce changement d'axe « Abidjan-Bamako » vers « Tema-Bamako », respectivement de 1.225 km et 2.100 km a engendré un surcoût sur les frais de transport.

Pendant la période du dernier trimestre 2002, l'évacuation de Tema a porté sur un tonnage global de 98.900 tonnes.

Le différentiel du tarif de transport entre les 2 axes étant d'environ 18.000 F CFA la Tonne, le surcoût est évalué à 1.780.200.000 F CFA.

L'intervention des véhicules étrangers, notamment, les véhicules ghanéens de grande capacité ayant des charges utiles de 60 tonnes en moyenne contre 30 tonnes pour les véhicules maliens, a contribué à atténuer partiellement ces surcoûts.

Aussi, du fait du niveau appréciable des importations réalisées, des politiques spécifiques, notamment l'exonération de la TVA sur 40.000 tonnes de riz et sur le sucre, et du fait du fléchissement du cours du dollar, les prix n'ont affiché qu'une

tendance modérée à la hausse. L'effet des surbaisses liées au changement d'intensité ayant été résorbé dans la plupart des cas sauf pour le ciment et le fer.

Il y a lieu cependant de souligner le cas particulier du ciment dont le prix a connu une hausse de l'ordre de 24%.

2.3.1.3. Conséquences sur les finances publiques en 2002 :

Du 19 septembre au 31 décembre 2002, l'activité économique s'est déroulée dans des conditions rendues difficiles, entre autres, par la crise ivoirienne.

L'exécution du budget d'Etat au titre de l'année 2002 a été largement affectée par le fléchissement des échanges avec ou via la Côte d'Ivoire.

Au niveau des recettes :

L'impact de la crise se ressent aussi bien sur les droits de porte que sur les autres taxes liées à la consommation.

S'agissant des recettes douanières, les conséquences de la crise ivoirienne s'apprécient à travers, le niveau de réalisation des recettes au 31 décembre 2002 comparativement aux recettes attendues sur l'exercice, en dehors des recettes exceptionnelles perçues en décembre.

Le niveau de réalisation des recettes douanières était de 114,328 milliards de F CFA en fin août 2002, soit une réalisation mensuelle de 14,291 milliards et un taux de progression mensuel de 2,663 %.

Ainsi, sans la crise, les réalisations de recettes douanières s'élèveraient à 179,201 milliards de F CFA, en fin 2002.

Or, avec la crise, les réalisations se sont établies à 170,602 milliards, soit un gap de 8,599 milliards dus à l'effet de la crise.

Ce manque à gagner s'explique par la non-réalisation de l'intégralité des importations, nonobstant le basculement sur d'autres axes routiers.

Par nature de produit, le manque à gagner peut être reparti comme suit :

- 5,998 milliards sur les produits pétroliers ;
- 2,601 milliards sur les autres marchandises.

S'agissant des autres recettes, la crise ivoirienne a entraîné également un manque à gagner au niveau des impôts intérieurs, en raison, essentiellement, de la baisse des recettes au titre de la TVA sur les ventes de biens, de la TVA sur les travaux immobiliers et de la TVA sur les services.

Le niveau de réalisation des recettes de la Direction Générale des Impôts (DGI) avait atteint 64,171 milliards en fin juin 2002. Si cette tendance se poursuivait, les réalisations, en fin décembre 2002 atteindraient 128,342 milliards. Mais avec la

crise, les réalisations effectives ont été de 122,740 milliards. Soit un gap de 5,6 milliards, imputable à la crise ivoirienne

Il peut être retenu que la crise ivoirienne a entraîné un manque à gagner sur les recettes de la Direction Générale des Impôts à hauteur de 5,6 milliards.

Au total, l'impact de la crise ivoirienne sur les recettes, se traduit par un manque à gagner de l'ordre 14,201 milliards de FCFA en 2002.

Au niveau des dépenses :

La Loi des Finances a été exécutée en dépenses en tenant compte du niveau de réalisation des recettes et des aides budgétaires. Sur la base des moins-values de recettes constatées, tant au niveau des recettes budgétaires que des aides extérieures, le Gouvernement a fait l'économie de certaines dépenses notamment celles relatives à la prise en charge des plans sociaux.

En outre, l'adoption au niveau communautaire, d'une solution de consolidation des montants dus au titre des découverts statutaires de la BCEAO, a contribué à la maîtrise des dépenses.

L'année budgétaire 2002 a ainsi été bouclée sur la base d'une économie de dépenses combinée à une utilisation des dépôts.

2.3.1.4. Conséquences sur les recettes d'exportation :

La Côte d'Ivoire constitue un important débouché pour certains produits maliens. La situation actuelle se traduit par un arrêt drastique des exportations de produits tels que le bétail et la pomme de terre dont les incidences sont en cours d'évaluation. Le bétail exporté sur la Côte d'Ivoire représentant 90 % des exportations de ce produit, le manque à gagner peut être estimé à environ 3.600 millions FCFA pour un mois.

2.3.1.5. Conséquences sur les revenus des transporteurs :

Situation en début de crise :

L'axe Abidjan représentant environ 70% des échanges extérieurs du Mali en terme de fret, la crise ivoirienne aura une incidence importante sur les revenus des transporteurs.

Le manque à gagner prévisionnel calculé sur la base d'un taux de rotation de 1,5 tour/mois et d'un tarif référentiel de 40 000 FCFA/T s'élève à environ 788 millions FCFA/semaine soit 3.152 millions FCFA/Mois.

Situation actuelle :

La crise ivoirienne a provoqué le basculement du fret sur le Port de Tema principalement. La rotation des camions est ramenée à 1 tour/mois et ne concerne que 25% du parc (parc sain) qui peut faire le trajet Bamako-Accra-Bamako.

Compte tenu de ces éléments, le manque à gagner prévisionnel calculé sur le prix du tarif équivaut à 1.088 millions FCFA/mois.

2.3.1.6. Conséquences sur la sécurité des personnes et de leurs biens :

En prévision d'une éventuelle situation insurrectionnelle résultant de l'enlisement de la crise ivoirienne, il convient de signaler que des menaces graves peuvent peser sur la vie des maliens vivant dans ce pays ainsi que sur leurs biens qui sont exposés à des hauts risques de pillage et de spoliation.

2.3.1.7. Impact sur la croissance économique :

L'impact de la crise se traduira par un ralentissement de l'activité économique, une augmentation de l'inflation et une perte de recettes fiscales.

Le taux de croissance en 2002 était initialement estimé à 9,6% avec un taux d'inflation de 3,3%. Ce chiffre a été réajusté à 9,3% avec les révisions des chiffres de production de coton et le déflateur a été ramené à 3,5%.

Les dernières estimations de la croissance économique du Mali pour 2002, suite aux événements de la crise ivoirienne donnent actuellement une prévision de croissance de 8,7% avec un déflateur du PIB de 4,0%. Cette baisse du niveau de performance de l'économie fait suite à la baisse de la production de certaines branches, notamment l'Elevage (-0,3%), les Bâtiments et Travaux Publics (-8,3%), le Commerce (-0,6%) et les Autres Services non Financiers (-1,0%).

Malgré l'augmentation en volume de la Branche Transport et Télécommunications (+0,4%), le niveau du PIB connaîtra ainsi un fléchissement de 0,5 point, suite aux événements de la crise ivoirienne.

En 2003, les dernières prévisions de croissance du PIB étaient de 0,2%, avec un déflateur du PIB de 6,0%. Dans l'hypothèse d'un prolongement de la crise ivoirienne jusqu'en mars 2003, l'économie nationale enregistrerait une récession (taux de croissance du PIB) de -0,2% dans une tension inflationniste de 6,4%. Il en résulte une baisse du niveau de croissance de 1 point par suite de ces événements.

Les branches les plus affectées seront l'élevage, les bâtiments et travaux publics, les transports et télécommunications, le commerce, les autres services non financiers. Ainsi par exemple, le bétail exporté sur la Côte d'Ivoire représentant 90% des exportations de ce produit manque à gagner peut être estimé à environ 3.600 millions FCFA pour un mois. S'agissant du coton, les surcoûts résultant des évacuations (reliquats de la campagne 2001/2002 et total de la production de la campagne 2002/2003) sont estimés à 4,208 milliards F CFA.

III- MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS

3.1. MOYENS CONSENTEIS AU PLAN NATIONAL

3.1.1. Moyens Financiers au titre du Budget National

3.1.1.1. La Régie Spéciale :

D'un montant de 300.000.000 F.CFA, la régie a été mise en place par le Gouvernement du Mali au lendemain de la crise pour faire face aux opérations d'urgence et de rapatriement.

3.1.1.2. Autres fonds :

D'autres contributions ont été faites pour appuyer cette régie à hauteur de 491 177 000 francs CFA à la date du 18 février 2003. Les fonds mobilisés sont les suivants :

- Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées pour un montant de 50.000000 F.CFA.
- Direction Nationale du Budget (charges communes) pour 20.544.500 F.CFA.

Ces deux montants ont été mis à la disposition du Ministère des Forces Armées et des Anciens Combattants.

- Un mandatement de 70.000.000 F.CFA destinés à l'Ambassade du Mali au Burkina Faso par la Direction Nationale du Budget.
- Un mandatement de 70.000.000 F.CFA destinés à l'Ambassade du Mali en Côte d'Ivoire par la Direction Nationale du Budget.
- Un montant de 235.000.000 F.CFA, mis à la disposition de la DAF du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.
- Un montant de 45.632.500 F.CFA, mis à la disposition de la DAF du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;

3.1.2. Moyens financiers au titre de Faso Dambé

- Un montant de 30 millions (prélèvement Faso Dambé) pour l'opération d'évacuations 1025 maliens bloqués à Djéké en Guinée ;

3.1.3. Moyens financiers au titre du Fonds de Solidarité

- Un montant de 7 millions (prélèvement Régie spéciale pour l'ambassade du Mali en Guinée pour l'opération d'évacuation de 450 maliens bloqués à Lola en Guinée).

Le montant total mobilisé à la date du 18 février 2003 s'élève à 838.177.000 F.CFA.

Il convient de noter que les EMACI-Abidjan n'ont pas encore reçu les 65 millions qu'ils ont avancés pour permettre à l'Ambassade du Mali à Abidjan de préfinancer le premier convoi de rapatriement volontaire en provenance de Côte d'Ivoire.

3.1.4. La campagne de solidarité nationale, Solidarité-retour « Faso Dambé » :

A côté de la campagne de retour organisée par le Gouvernement du Mali pour faciliter le rapatriement volontaire de nos compatriotes vivant en Côte d'Ivoire, le Premier Ministre a procédé, le 30 novembre 2002, au lancement officiel de la campagne de solidarité nationale, Solidarité – retour Faso Dambé », en présence des membres du gouvernement et de plusieurs autres invités.

En organisant cette solidarité – retour, le Gouvernement a manifesté son souci de venir en aide à nos compatriotes revenus de la Côte d'Ivoire et confrontés désormais à une subsistance difficile. L'occasion était bonne pour le Ministre du développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées de rappeler le bien-fondé de cette initiative ainsi que les raisons qui y ont prévalu. A savoir, faciliter l'installation et l'insertion de nos compatriotes à leur retour au berceau.

Un Comité national de suivi et de collecte des contributions, composé de responsables du Département de tutelle, de la société civile et des opérateurs économiques sera chargé de gérer dans la transparence la plus totale les fonds collectés. La présidence de ce comité a été confiée à l'homme d'affaires, Bakoré SYLLA.

Cette opération vise à :

- sensibiliser et mobiliser la nation toute entière, y compris les maliens de l'extérieur, afin de susciter des contributions financières, matérielles et autres en faveur des rapatriés ;
- prendre toutes initiatives visant à rechercher des financements en vue de faire face à toute la situation ;
- initier un moment de solidarité dans la perspective de mettre en place un mécanisme de prise en charge de problèmes similaires.

Les opérations « FASO DAMBE » se résument aux actions suivantes :

- actions médiatiques ;
- contacts préliminaires ;

Ce qui a permis de mobiliser des contributions au niveau national à hauteur de 88.129.000 F.CFA en plus de divers dons en nature mis à la disposition de la Direction de la Protection Civile en faveur des rapatriés mais aussi au niveau des missions diplomatiques et consulaires telles que :

- la Juridiction de Pékin pour 2300 dollars US ;
- l'Ambassade du Mali à Abidjan (Association des Maliens de la BAD-AMAB) pour 1 285 000FCFA ;
- l'Ambassade du Mali à Dakar 100 000FCFA.

En outre, il a été créé au niveau de chaque région, un comité régional de suivi.

3.1.5. Autres donateurs :

Parmi les autres donateurs, l'on peut citer :

- La Croix Rouge malienne a fait don de produits alimentaires et matériels divers (riz, huile , savon, sceaux plastiques, moustiquaires pour enfants) pour les réfugiés nigériens.
- L'ODES a fait don de 4.000.000 F.CFA à titre d'aide alimentaire
- La Fondation pour l'Enfance a fait une mise à disposition de 1.000.000 F.CFA, 9 tonnes 350 Kg de riz et 700 matelas.
- Le Grand Grenier du Bonheur (G.G.B) a fait don de 20 tonnes de riz « Chinois ».
- Mali Enjeu.

3.2. CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Au regard des moyens dont dispose le pays, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a entrepris des concertations avec les Partenaires au développement, y compris les agences du Système des Nations Unies, ainsi que les ONG internationales spécialisées dans l'aide humanitaire.

C'est ainsi que dès octobre 2002 le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a rencontré les Partenaires au Développement au Palais des Congrès. Au cours de cette rencontre, outre le point de la situation politique, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a lancé un appel pressant aux donateurs à la suite d'une mission effectuée sur le terrain par le HCR et le système des Nations Unies.

Les appuis obtenus depuis lors, il faut le dire, sont restés en deçà des attentes, la communauté des donateurs ayant estimé à l'époque que la situation n'était pas aussi alarmante.

Dans le souci de poursuivre la concertation ainsi entamée et face à la détérioration de la situation le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a organisé une seconde rencontre le 8 Février 2003 avec les Partenaires au Développement. C'est à cette occasion que Mme Mac Asky, Envoyée Spéciale du Secrétaire Général des Nations-Unies pour les questions humanitaires, a rendu compte de la mission qu'elle a effectuée la veille sur le terrain. Celle-ci s'est fait l'écho de l'appel lancé à nouveau par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et a promis d'organiser une réunion des bailleurs de fonds à Genève sur la situation humanitaire dans la sous-région.

Il faut souligner par ailleurs que le Premier Ministre lui-même s'est beaucoup investi dans la sensibilisation des partenaires au développement.

Ces derniers sont en passe de finaliser le mécanisme régulier de concertation avec le gouvernement en vue d'optimiser leur appui à la gestion des conséquences de la crise ivoirienne.

3.3. MOYENS CONSENTEIS PAR LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Dès le lendemain de la crise, beaucoup de partenaires se sont manifestés directement en faisant des appuis sur le terrain ou à travers les structures chargées de la gestion de la crise. C'est ainsi que :

- le PAM a procédé à des distributions de vivres (maïs, huile, nièbè, biscuits protéinés) dans les camps de Zégoua, Loulouni, Sikasso, Kadiana, et pour des personnes en transit d'un total de 79,800 tonnes ;
- l'UNICEF a fait don de kit d'urgence, de tentes rectangulaires, de biscuits protéinés, de 15.300.000, F.CFA, de médicaments et de matériels d'une valeur de 13.600.000 F.CFA ainsi que de matériaux de construction pour la réalisation de latrines ;
- l'Italie a fait don de matériels de couchage (lits, matelas) de tentes circulaires, de groupes électrogènes et des biscuits protéinés ;
- le CICR a fourni des produits alimentaires et matériels divers (riz, huile, savon, sceaux plastiques et nattes) d'une valeur de 2.218.000 F.CFA et 5.000.000 F.CFA à titre d'appui alimentaire et équipements ;
- l'ONG Islamic Relief a fait un appui financier de 9.760.000 F.CFA ;
- le Club des responsables d'entreprises ivoiriens a fait don de 2.000.000 F.CFA à titre d'aide alimentaire aux réfugiés ivoiriens ;

D'autres partenaires sont intervenus directement sur le terrain tels l'OMS pour la fourniture de médicaments et de vaccins, le PNUD, MSF, Presse sans Frontière, le HCR, la Coopération SUISSE, l'ONG Agro – Action Allemande, Save the Children, Care Mali et Catholic Relief etc.

CHAPITRE II : PERSPECTIVES

Selon les prévisions en Afrique sub-saharienne, le taux de croissance économique est estimé à 3,2% en 2003 contre 2,6% en 2002. En 2003, la croissance devrait s'accélérer du fait de l'amélioration de l'environnement international. L'investissement et la consommation finale des ménages bénéficieraient de ces perspectives.

Toutefois, la crise ivoirienne se déroule dans un contexte international marqué par la probabilité de plus en plus forte d'un conflit ouvert entre les Etats Unis d'Amérique et l'Irak. Cette situation, qui n'est pas sans effet sur l'évolution du prix du pétrole brut, constituera un facteur aggravant des conséquences de la crise ivoirienne sur l'économie malienne. Les analystes (voir le N°672 de l'*Expansion*) estiment cependant que pour avoir un choc de même ampleur que celui de 1979, il faudrait que les cours dépassent durablement les 50 dollars.

La situation politique, après la signature des Accords de Marcoussis le 24 Janvier 2003 et la nomination d'un Premier Ministre de consensus par le Président Laurent GBAGBO, est entrée dans une impasse avec le refus du Chef de l'Etat Ivoirien d'appliquer intégralement lesdits accords et la détermination des Mouvements rebelles de s'en tenir strictement à l'esprit et à la lettre des engagements pris par toutes les parties à Marcoussis et à Paris.

Cette situation de blocage politique contribue à l'exacerbation de la tension dans le pays où chaque partie cherche à consolider ses acquis dans la perspective d'un échec de solutions politique et diplomatique, tandis que les populations étrangères continuent de fuir la Côte d'Ivoire.

Dès lors, la nécessité s'impose aux autorités politiques de trouver les solutions appropriées aux difficultés engendrées ou qui pourraient être engendrées à court terme (3 à 4 mois), moyen et long terme (6 mois et plus) par cette crise.

Trois scénario peuvent être envisagés :

- le scénario « reprise des activités économiques sur l'axe Abidjan – Bamako » ;
- le scénario « blocage de la situation actuelle (statu quo) » ;
- le scénario « catastrophe ou situation de guerre ».

I- Le scénario « reprise des activités économiques sur l'axe Abidjan / Bamako » :

1.1. Approvisionnement des populations en produits de première nécessité :

A court terme, cette opération nécessite l'ouverture de la frontière terrestre entre les deux pays et la reprise des opérations de transport et de transit des produits de première nécessité, à savoir les produits pétroliers, le riz, le sucre, le lait, la farine, le ciment et la cola.

A moyen et long terme, on assistera à l'amélioration de la situation d'approvisionnement du pays qui va tendre vers la situation d'avant septembre 2002.

1.2. Sécurité des personnes et des biens et situation humanitaire :

A court terme, il sera nécessaire de maintenir le dispositif sécuritaire le long des lignes frontalières et dans les grands centre urbains.

A moyen et long terme, il sera procédé à l'organisation du retour des réfugiés ivoiriens et autres et à la fermeture des centres d'accueil avec l'appui des organisations humanitaires et des bailleurs de fonds. Il convient de noter à cet effet que l'évacuation de 9.700 personnes est en cours (4.025 par le Gouvernement et 5.500 par le GTZ).

1.3. Exportation des productions nationales :

Dans le court terme, elles concerneront essentiellement le coton fibre, le bétail et la pomme de terre.

La reprise des activités d'exportation du coton fibre par le port d'Abidjan permettra une économie de 457 millions de francs CFA environ.

Du fait que 90% des exportations de bétail se font en direction de la Côte d'Ivoire, le rétablissement de la situation apportera en moyenne 3,6 milliards de francs CFA par mois aux exportateurs de bétail.

A moyen et long terme, l'exportation de 140.000 tonnes de coton fibre se fera par le port d'Abidjan et permettra une économie de 4.208 millions de francs CFA.

Les intrants agricoles seront en place à bonne date dans les conditions similaires à celles d'avant septembre 2002.

Les exportations de bétail et de pomme de terre reprendront comme par le passé.

1.4. Finances publiques :

A court termes, le déficit budgétaire prévu sera de l'ordre de plus de 12,883 milliards de francs CFA pendant qu'à moyen et long terme, il sera de l'ordre de plus de 25,19 milliards de francs CFA.

Ce gap pourrait être comblé par des ressources extraordinaires qu'il conviendrait de rechercher.

1.5. Prix intérieurs

L'inflation mesurée par le déflateur du PIB serait de 6,4%.

1.6. Secteur transport routier :

Le fret de l'axe Abidjan va reprendre et engendrera environ 1.088 millions de francs CFA de recettes par mois.

1.7. Croissance économique :

On constatera une reprise des activités dans les branches ci-après : élevage, BTP, commerce et autres services non financiers.

Le taux de croissance serait de -0,2% en 2003.

II- Le scénario « blocage de la situation actuelle (statu quo) » :

2.1. Approvisionnement des populations en produits de première nécessité :

Cette situation engendrera à court terme des surcoûts sur le transport des différents produits à cause des distances, des délais d'entreposage et de transbordement au niveau des ports d'accueil de Dakar, Lomé, Cotonou et Téma.

Une flambée prévisible des prix du bois, du ciment et de la cola est attendue, la Côte d'Ivoire étant le fournisseur quasi exclusif du Mali.

Les mesures réglementaires et fiscales devront être renforcées pour atténuer les effets des surcoûts sur les prix des produits pétroliers, du riz, du sucre, du lait et du ciment.

A moyen et long terme, la nécessité s'impose de se tourner vers d'autres axes (Guinée et Mauritanie etc.) et de prévoir des mesures incitatives d'ordre fiscale. Ces mesures devraient s'accompagner de dispositions facilitant aux opérateurs économiques l'accès au crédit bancaire. Aussi, le ravitaillement régulier sera assuré à des coûts modérés.

2.2. Sécurité des personnes et des biens et situation humanitaire :

Un renforcement du dispositif sécuritaire à court terme s'imposera notamment dans le domaine de la lutte contre le grand banditisme, l'information, la sensibilisation des populations pour l'appui à apporter aux forces de l'ordre dans le combat contre la prolifération des armes de guerre et pour démasquer tous les ex-combattants des différentes rebellions.

A moyen et long terme, et en cas d'existence de menaces potentielles, où il n'y a « ni paix ni guerre », l'évacuation massive habituelle par route peut-être envisagée pour 300 000 à 500 000 personnes. Il convient de rappeler qu'une première estimation faite par les services techniques de la Protection civile prévoit 17 milliards de Francs CFA pour l'évacuation de 300 000 personnes.

L'appui technique et financier du HCR, du PAM et d'autres partenaires au développement seront requis.

2.3. Exportation des productions nationales :

L'impossibilité de l'exportation de 140.000 tonnes de coton fibre, par le port d'Abidjan, engendrera des coûts supplémentaires de 4.208 millions de francs CFA, à court terme.

Les intrants agricoles ne seront pas en place à bonne date.

En conséquence, une subvention au secteur coton ou une baisse des marges des différents acteurs de la filière pourrait être envisagée.

De nouveaux débouchés sont à rechercher pour les exportations de bétail.

A moyen et long terme, le renforcement des mesures visant à atténuer le coût d'importation des intrants et équipements agricoles seront poursuivis en vue de permettre l'équilibre de la filière coton.

De nouvelles conventions devront être signées avec les nouveaux pays de destination des exportation de bétail.

2.4. Finances publiques :

Les nouvelles projections budgétaires tenant compte de la crise ivoirienne estime le déficit budgétaire à 80,497 milliards de F.CFA au titre de l'année 2003, contre 77, 169 milliards de F.CFA initialement prévu.

Ces nouvelles projections sont basées sur une maîtrise des dépenses et une diminution des recettes, notamment celles attendues des taxes liées à la consommation, aux échanges, au transport, à l'immobilier et au transit.

2.5. Les prix intérieurs :

Le niveau de l'inflation mesuré par le déflateur du PIB s'accentuera pour se situer à 7,4% environ.

2.6. Secteur transport routier :

Le fret de l'axe Abidjan reste arrêté et représentera à court terme environ 1.088 millions de francs CFA de pertes par mois.

2.7. Croissance économique :

La récession de l'économie va s'accentuer. Le taux de croissance du PIB serait de -1,1% environ.

III- Le scénario « catastrophe ou situation de guerre » :

3.1. Approvisionnement des populations en produits de première nécessité :

A court terme, le retour massif des Maliens résidant en Côte d'Ivoire et la forte immigration d'autres nationalités devraient engendrer un risque de pénurie alimentaire et une tendance à la hausse des prix à la consommation.

Des mesures réglementaires et fiscales urgentes doivent être prises par les autorités pour faire face à la hausse des prix des produits pétroliers et des produits de consommation.

A moyen et long terme, des sources d'approvisionnement plus appropriées seront identifiées par les opérateurs économiques.

Des mesures d'accompagnement devront être prises par les autorités pour la maîtrise des prix des produits de première nécessité.

Une révision de la stratégie alimentaire nationale s'imposera.

3.1. Sécurité des personnes et des biens et situation humanitaire :

A court terme, il sera nécessaire de :

- mettre en place des couloirs humanitaires avec l'appui des partenaires au développement ;
- organiser des ponts aériens ;
- faire intervenir des moyens plus importants (cargos) de transport des ressortissants maliens et de la sous – région avec l'appui des partenaires au développement ;
- prévoir des stades, des centres d'accueil à Bamako et dans les régions pour recevoir les rapatriés et les réfugiés ;
- mettre en position d'alerte les forces de défense nationale.

Une telle opération d'évacuation concernera environ 2 à 3 millions de personnes. Le coût estimatif avoisine les 170 milliards de F.CFA, selon la Direction de la Protection civile.

Cette évaluation ne prend pas en compte le coût des affrètements d'avions, de bateaux et des moyens de transport militaires, d'Abidjan vers Bamako, ou d'autres capitales (Dakar, Conakry, Nouakchott, Tripoli, etc..) vers Bamako :

Par rapport à l'évacuation massive ainsi envisagée le Gouvernement devra prendre toutes les dispositions pour l'acquisition en la circonstance de gros porteurs. Pour coordonner l'opération, il sera également nécessaire de demander aux partenaires au développement notamment la France d'aider à la création de couloirs sécurisés permettant l'évacuation des populations vers des zones d'embarquements aéroportuaires ou maritimes.

Dans tous les cas une concertation paraît indispensable avec, au moins, le Burkina Faso, le Niger, voire le Ghana pour garantir le succès d'une telle opération.

En ce qui concerne l'évacuation des biens, les mesures suivantes sont à envisager entre autres :

- Assurer l'évacuation urgente exclusivement par voie maritime (Abidjan – Lomé) des stocks d'hydrocarbure bloqués en Côte d'Ivoire.
- Conclure avec le Ghana (raffinerie de Tema) un protocole d'accord pour l'achat et le stockage de produits pétroliers raffinés d'une part et pour le raffinage de pétrole brut d'autre part.

Améliorer l'organisation des évacuations par la régie des chemins de fer.

A moyen et long terme, il sera nécessaire de :

- faire intervenir à grande échelle le HCR, l'Unicef, le PAM et autres organisations humanitaires ;
- mettre en position d'alerte les forces de défense nationale.

3.3. Exportations des productions nationales :

A court terme, les activités d'exportation ou de transit sur la Côte d'Ivoire seront arrêtées.

En conséquence, de nouveaux débouchés sont à rechercher en Afrique centrale et de nouvelles conventions devront être signées, notamment dans le secteur du bétail.

A moyen et long terme, le Mali développera des industries de la viande destinée à l'exportation pour conquérir d'autres marchés.

3.4. Finances publiques :

Les quantités de marchandises faisant l'objet d'échange ne seront pas totalement réalisées, les mesures n'ayant pas encore produit leurs effets. Les recettes, notamment douanières, baîsseraient. Cette situation pourrait durer un trimestre.

Le concours des partenaires au développement doit être envisagé entre temps pour soutenir le budget national.

A moyen et long terme, et du fait du basculement du fret de marchandises, les échanges communautaires auront tendance à se normaliser sur ces nouveaux axes. En raison de l'augmentation du coût de revient des marchandises, les recettes douanières augmenteraient en conséquence par rapport à la situation où l'essentiel des échanges se faisait via la Côte d'Ivoire du fait d'une plus grande assiette fiscale et douanière.

Si dans le même temps la maîtrise des dépenses se poursuivait, le déficit budgétaire serait ramené à des proportions acceptables.

3.5. Prix intérieurs :

L'inflation mesurée par le déflateur du PIB pourrait évoluer en fonction de l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires d'origine extérieure. Dans ce cadre, les aides alimentaires apportées par les partenaires extérieurs et la maîtrise des nouveaux axes d'approvisionnement contribueraient à la maîtrise de cette inflation.

3.6. Secteur transport routier :

Il y a des risques de destruction des infrastructures et équipements portuaires qui reçoivent les marchandises maliennes. Cela engendrerait l'arrêt définitif de tout approvisionnement par cet axe.

3.7. Croissance économique :

Tous les fondamentaux de l'économie nationale notamment les activités agricoles des régions sud (Sikasso et Ségou) seront perturbées.

Globalement, le volume de la production ne devrait pas changer. La structure des emplois sera fortement perturbée en raison de la forte demande de consommation finale liée à l'afflux massif des Maliens de l'extérieur.

Les prévisions de croissance pourront être précisées dans le temps avec l'actualisation des données.

3.8. Impact sous – régional :

La préoccupation majeure que constitue la crise ivoirienne au regard du processus d'intégration réside dans le déficit de financement engendré à terme par le non versement du Prélevement Communautaire de Solidarité collecté en Côte d'Ivoire, d'autant que la contribution de ce pays aux ressources stables de l'UEMOA est de 40% environ.

Cette situation peut avoir en effet des répercussions négatives sur :

- le fonctionnement des organes de l'union ;
- la compensation des pertes de recettes douanières ;
- le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR);

IV- La gestion des rapatriés :

En dehors des trois scénarios ci – dessus envisagés, il y a lieu de prendre en compte :

4.1. la prise en charge des rapatriés :

La rentrée des 34.320 maliens à la date du 7 Février 2003 a conduit aujourd'hui à une forte sollicitation des Services du Développement Social.

La Ville de Bamako accueille une bonne partie de cette population déplacée. Les demandes d'aides sociales sont faites tant par les rapatriés en détresse que par les familles d'accueil qui ne sont plus capables d'assurer la prise en charge de leurs parents.

Face à cette situation qui pourrait évoluer vers une crise sociale, le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées dans ses missions de protection sociale pour consolider l'ordre social se propose d'initier une série d'actions à court terme.

Sur la base du constat selon lequel 10% environ de la population rentrée sollicite l'assistance des services du Développement Social, les besoins de protection peuvent être évalués comme suit :

L'ALIMENTATION :

Elle concerne toute la cible. En raison d'une ration journalière de : 1.500 Francs CFA par personne, par jour et pendant un mois, le coût est de 154.400.000 de Francs CFA.

LES FRAIS D'ORDONNANCE :

En raison de 10.000 Francs CFA pour frais d'ordonnances par personne et par mois, le coût est de 34.320.000 de Francs CFA.

LES FRAIS SCOLAIRES :

40 % de la cible sont des enfants en besoin d'éducation. Ce chiffre s'appuie sur l'Enquête Démographique de Santé du Mali 2001 (EDSM III) selon lequel les enfants de 0 – 24 ans représentent 39,8 % de la population.

Sur cette base, le nombre d'enfants est de 1.372.

Considérant par ailleurs que la valeur du Kit Scolaire au Mali est d'environ 25.000 Francs CFA, les frais scolaires s'élèveront à 34.300.000 Francs CFA.

LES BESOINS DE LOGEMENT :

Ils concernent tout le groupe cible.

En estimant à 10 personnes la taille d'une famille moyenne et le coût moyen du loyer à 25.000 Francs CFA, les besoins en logement seront de 8.575 000 francs CFA par mois.

. RECAPITULATIF

- Besoins alimentaires pour 1 mois.....	154.400.000 F CFA
- Frais d'ordonnances pour 1 mois.....	34.320.000 F CFA
- Frais scolaires pour 1 an.....	34.300.000 F CFA
- Frais de loyer pour 1 mois.....	8.575.000 F CFA
TOTAL DE LA PRISE EN CHARGE SOLICITEE...	231.595.000 F CFA

4.2. la problématique de la réinsertion :

La réinsertion revêtira deux formes essentielles. La première portera sur les aspects à court terme et consistera entre autres en la mise à disposition des populations déplacées de moyens de subsistance par le PAM ou autres institutions spécialisées. La seconde forme consistera à la réinsertion socio-économique telle que initiée par la FAO et pourrait faire l'objet d'une étude plus approfondie par les Nations-Unies en collaboration avec le Gouvernement malien.

**MINISTÈRE DÉLEGUE CHARGE
DES TRANSPORTS**

DIRECTION NATIONALE DES TRANSPORTS

NOTE SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS AU MALI

Le Mali est un vaste territoire d'une superficie de 1 240 190 km² situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest pour une population de 11 500 000 habitants. Il est totalement enclavé. Il a sept frontières et ne possède aucune façade maritime.

La partie désertique couvre environ les 2/3 de la superficie totale. Ce qui pose d'énormes difficultés de voie de communication.

L'économie est ainsi fortement tributaire de transport en général qui présente de nombreuses contraintes.

Le Chemin de Fer est embryonnaire puisqu'il ne relie seulement que Koulikoro à Dakar via Bamako la capitale.

La voie fluviale n'est pas navigable pendant toute l'année, et est aussi entrecoupée de rapides par endroits (Sotuba et Tossaye).

Le transport maritime connaît de nombreux problèmes sur les différents corridors d'approvisionnement du pays.

L'infrastructure routière atteignant difficilement une longueur de 47 000 km en toute saison reste insuffisante avec plusieurs routes et pistes impraticables pendant l'hivernage.

Le parc routier très vétuste est hétérogène, et 75 % de ce parc sont vieux de plus de 15 ans et par conséquent inadaptés aux exigences du transport moderne.

Au niveau du transport aérien, les compagnies nationales ne sont pas assez performantes pour assurer l'exploitation des droits de trafic.

Ces constats amers influent négativement sur les performances de l'économie nationale dans un pays où l'agriculture représente 47 % de l'activité économique, emploie 80 % de la population active et les services 36 %.

La compétitivité de l'économie passe nécessairement par le développement des différents modes de transport.

La Déclaration de Politique Générale dans le Secteur des Transports (DPGST), adoptée par le Gouvernement le 02 novembre 1993 engageait le Département chargé des Transports à :

- intensifier la concurrence sur le marché de transports terrestre de marchandises ;
- résorber des surcapacités de l'industrie des transports routiers ;
- améliorer le fonctionnement des corridors de transports internationaux ;
- développer les transports ruraux ;
- développer les transports aériens ;
- structurer les entreprises publiques du secteur des transports notamment la Régie du Chemin de Fer du Mali (RCFM), les Aéroports du Mali (ADM) et la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) ;
- assurer le recouvrement des charges relatives à l'entretien des infrastructures routières sur les usagers.

Au terme du PST (Phase I) découlant de cette déclaration, diverses actions ont été menées sur le plan institutionnel et organisationnel notamment :

- la relecture du code de la route et l'adoption d'un nouveau code ;
- la création d'un centre de visite technique concédé à un privé (Mali Technic System) ;
- la mise en place d'un bulletin d'analyse d'accident corporels.

1. Transport routier :

Le parc routier est très hétérogène avec plus de 244 marques et 75 % de ce parc sont vieux avec plus de 15 ans par conséquent inadaptés aux exigences des besoins de transport moderne.

Cette situation est due à un manque de renouvellement des moyens de transport à cause de l'impossibilité de financement des acteurs du secteur des transports.

C'est ce qui explique la faible participation des transporteurs maliens dans l'acheminement des marchandises parce que ne disposant pas de matériels adaptés.

Afin de permettre à nos transporteurs de faire face au défi de l'intégration, l'Etat doit accompagner les transporteurs par un allègement fiscal pour leur permettre d'acquérir les véhicules neufs et de grande capacité susceptible de rallier les longues distances.

2. Transport fluvial :

Le Mali est traversé par deux fleuves de l'Afrique de l'Ouest qui sont le Niger et le Sénégal.

Réseau navigable :

Sur le Niger :

- Bief Sud du fleuve Niger :
 - Bamako - Kankan (République de Guinée) sur 385 km.
- Bief nord ou grand fleuve Niger :
 - Koulikoro - Gao sur une distance de 1308 km.

La période de navigation se situe actuellement à partir de Koulikoro de la mi-juillet à la mi-novembre et se prolonge jusqu'en début janvier à partir de Mopti.

Sur le fleuve Sénégal :

Le cours navigable de ce fleuve va de Kayes au Mali à Saint-Louis en République du Sénégal (946 km). A l'heure actuelle, la navigation n'est pas pratiquée sur ce fleuve, mais les trois Etats de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) s'emploient activement pour la reprise de la navigation sur ce fleuve (volet navigation).

3. Transport aérien :

La politique aéronautique nationale adoptée en septembre 1999 par le Gouvernement prône une libéralisation graduelle des droits de trafic et un développement harmonieux des infrastructures en vue d'améliorer les services aériens.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le Gouvernement a décidé de la libéralisation du transport aérien domestique en mars 2000.

Cette mesure a permis la création de nouvelles sociétés aux côtés d'Air Mali SA.

Cependant, ces compagnies rencontrent des difficultés d'exploitation liées surtout aux coûts d'exploitation élevés et au manque de professionnalisme.

Face à cette situation, le Département a engagé des actions en vue de mener une réflexion pour définir la nouvelle politique de transport aérien. Les journées de réflexion se sont penchées entre autres sur la mise en place d'une compagnie de transport aérien performante, les conditions de délivrance des agréments futurs et l'évaluation régulière des agréments délivrés.

Les principales conclusions sont :

- adapter le cadre institutionnel de la Direction Nationale de l'Aéronautique Civile (DNAC) au contexte actuel de l'évolution du transport aérien national et international ;
- créer une structure pluridisciplinaire consultative d'aide à la régulation de l'exploitation aérienne ;
- opter pour la création d'une nouvelle compagnie aérienne avec la participation au capital de l'Etat, du secteur privé et un partenaire stratégique ;
- l'Etat s'emploiera à veiller à l'adaptation de l'infrastructure existante aux besoins des services aériens en vue d'une exploitation judicieuse des potentialités disponibles sur les plates-formes aéroportuaires du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement du transport aérien au Mali notamment en ce qui concerne la réalisation des investissements appropriés, une étude de l'extension et de la modernisation de l'aéroport de Bamako-Sénou a été réalisée en l'an 2000 ; en outre le processus de mise en concession de la gestion des Aéroports du Mali est en cours et vise à concéder à un opérateur privé pour une période de 20 ans, la gestion de l'aéroport de Bamako - Sénou et d'autres aéroports de l'intérieur.

4. Transport ferroviaire :

Dans le domaine ferroviaire la réforme en cours concerne la mise en concession de l'activité ferroviaire. Dans ce cadre la République du Sénégal et la République du Mali, après plusieurs actions communes visant à redynamiser le trafic sur l'axe Dakar - Bamako, ont décidé de concéder l'exploitation du Chemin de Fer à un opérateur privé ; L'objectif principal de la mise en concession est de rendre l'axe compétitif et lui permettre ainsi d'élargir sa part de marché dans le transport de fret.

Depuis 2001, le processus de sélection de l'actionnaire de référence de la société concessionnaire est en cours.

En avril 2003, le groupement CANAC-GETEMA est désigné comme adjudicataire définitif de la concession dont le démarrage est prévu pour juin 2003.

La mise en œuvre de la concession permettra d'améliorer la capacité d'approvisionnement du Mali par le port du Sénégal en plus du réseau routier en cours de construction.

5. Approvisionnement du Mali :

Le Mali est approvisionné à travers ses différents corridors, basé sur le libre choix des ports de transit par les opérateurs économiques.

La crise ivoirienne a eu des répercussions sur l'approvisionnement correct du Mali en ce qui concerne certains produits de large consommation tels que les produits pétroliers, le riz, le sucre, la farine, le lait et le ciment.

Importations :

AXES	REPARTITION DES PRODUITS PETROLIERS		REPARTITION DES AUTRES PRODUITS (riz, sucre, farine)	
	AVANT CRISE	APRES CRISE	AVANT CRISE	APRES CRISE
Abidjan.....	68 %	0 %	62 %	5 %
Dakar.....	14 %	20 %	20 %	25 %
Lomé.....	16 %	58 %	10 %	12 %
Cotonou.....	2 %	22 %	1,89 %	-
Conakry.....	-	-	1,51 %	2 %
Nouakchott.....	-	-	1,77 %	1 %
Tema (Ghana).....	-	-	2,51 %	55 %

Exportations (coton) :

AXES	AVANT CRISE	APRES CRISE
Abidjan.....	72 %	
Dakar.....	24 %	44 %
Lomé.....	-	56 %
Cotonou.....	-	-
Conakry.....	-	-
Nouakchott.....	-	-
Tema (Ghana).....	4 %	-

Commentaires :

I. Importations :

Le fret avant crise du port d'Abidjan est transféré vers les ports de Tema-Lomé et Dakar pour un tonnage de 700 000 tonnes pour les sept mois de crise.

Les surcoûts occasionnés proviennent du changement d'axe Abidjan-Bamako vers Tema-Bamako soit respectivement de 1225 km et 2100 km et sur Lomé-Bamako soit 1967 km.

Ce changement occasionne un surcoût à la donne de 55 000 F/tonne (Tema-Bamako) - 37 000 F/t (Abidjan-Bamako) = 18 000 F/tonne qui est le différentiel de coût.

Surcoûts : Corridor Tema = 18 000 . 215 000 (quantité basculée sur Tema = 3 870 millions).

Corridor Lomé = 18 000 . (1967) 84 000 (quantité basculée sur Lomé)
 2100
 $\approx 1\,416 \text{ millions}$

Surcoûts produits pétroliers :

Les surcoûts liés au transfert des produits d'Abidjan à Lomé et Cotonou sont de 6 520 F/par mètre cube.

Surcoûts : 6 520 . 235 000 m³ = 1 532 millions.

II. Exportations :

Surcoûts exportation :

Les 72 % du trafic export ont basculé sur les ports de Lomé et Dakar soit environ 130 000 tonne. La comparaison de frais de transit et de transport en conteneur entre les axes Abidjan et Lomé donne un surcoût de 30 680 F/tonne (données CMĐT).

Surcoûts : Corridor Lomé = 72 800 T . 30 680 = 2 233 millions.

Total des surcoûts :

3 870 + 1 416 + 2 233 + 1 532 = 9 050 millions.

La crise ivoirienne a montré les limites de la politique d'approvisionnement du Mali. C'est ainsi que le Département a engagé un vaste programme de renforcement des capacités et de stockages des Entrepôts Maliens dans les Ports de Nouakchott, Dakar, Conakry et Tema ainsi que d'ouverture vers d'autres ports (Banjul). Les mesures d'accompagnement pour la construction des infrastructures de transport routier sont en cours d'exécution pour le désenclavement extérieur vers ces ports notamment les routes vers la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée.

Bamako, le 16 avril 2003